

Nouveau à Montreux!
Haute Joaillerie **ZARINA**
(voir en page 16)

MONTEUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association de vigneron

Ses vins du terroir un label de qualité et d'authenticité

La Cave Vevry-Montreux
UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48

Législasture 2011-2016 Elections: 13 mars

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!
Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

Faire le plein à domicile, c'est si facile avec PHILL!

gaz naturel
biogaz

HOLDIGAZ
www.holdigaz.ch

New Lancer Sportback

Polyvalence géniale, sportive géniale.

6.3L 4.9% Leasing

Millass Montreux
Mitsubishi

Millasson Automobiles
Garage de la Poiz • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue. MITSUBISHI MOTORS

INFOLEARN CORPORATE LEARNING SOLUTIONS

ALTRAN

Altran - Infolearn : optimiser la performance par la formation et l'innovation

Acteur majeur en Suisse dans les domaines de la formation et du conseil, Altran-Infolearn est le partenaire privilégié des principales entreprises et administrations souhaitant améliorer leur performance. Nos 250 consultants et formateurs en Suisse (18.000 à travers le monde), vous proposent de vous accompagner :

- Dans l'élaboration de vos projets de formation liés à l'Informatique, au Management de Projets (PMI), à l'IT Service Management (ITIL), et à l'innovation.
- Dans la réalisation de vos projets en informatique, R&D et industrie.

Contactez-nous pour bénéficier d'un conseil personnalisé et connaître l'intégralité de notre offre de services.

Altran-Infolearn
Rue Gambetta 13
1815 Clarens/Montreux
Tél. : 021 989 22 50
www.infolearn.ch - www.altran.ch

Joëlle Boutique

AVENUE DU CASINO 42
1820 MONTEUX
021 963 63 41

LES PEOPLE
AVENUE DU CASINO 53
1820 MONTEUX
021 963 49 51

LINGERIE
AVENUE DU CASINO 36
1820 MONTEUX
021 963 60 55

ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél : 021 963 34 63

BON

20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



MOSCA VINS

Faire plaisir est un plaisir

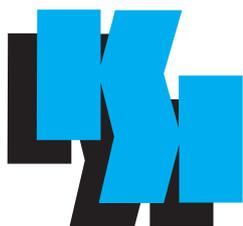


MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

CRISSIER

COSSONAY



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: kalec@bluewin.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

Décoration et architecture d'intérieur | Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81



MONTREUX

ANDRÉ LIECHTI

www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch

Les 4 Saisons

Restaurant Pizzeria

Spécialités italiennes
Grand choix de pâtes fraîches
Cuisine espagnole
Fruits de mer et poissons
Mets de brasserie

Avenue des Alpes 8 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 63 83
Fax 021 963 63 84 - lesquatresaisons@bluewin.ch

EDITORIAL

Elections communales Montreux - 13 mars 2011

Montreux Info-Ville au service de la population sera distribué gratuitement en 2011, pour la 16^e année consécutive, 6 fois. Dans ce premier numéro, nous incitons la population à voter mais ne prenons aucune position sur les partis et candidats en lices.

Chaque citoyenne et chaque citoyen a un rôle important à jouer dans la construction des nouvelles autorités qui seront appelées à siéger dès le 1^{er} juillet 2011 pour 5 ans.

En votant, il y va de l'avenir de votre commune sur tous les fronts - économie, impôts - culture, social, réalisation, développement, tourisme - bref pour votre bien être. Ce devoir est avant tout un enjeu capital en faveur de femmes et d'hommes qui sauront être vos porte-paroles et seront là pour vous protéger et protéger vos biens.

Il est indispensable d'aller voter et de prendre ses responsabilités plutôt que de laisser le soin aux autres de s'occuper de vous et de contester ensuite les décisions qui se prendront.

C'est aujourd'hui si simple de voter pour votre

représentant qui partage vos idées, votre opinion, vos vues pour une commune forte et respectée.

Dans l'intérêt général, avec votre vote, vous participez activement à la vie de demain avec les grands espoirs que tout le monde attend dans l'harmonie et la paix.

Alors allez voter. C'est ça la liberté d'expression!

Sociétés locales

Notre journal vous offre toujours la possibilité d'y faire paraître vos différentes activités annuelles gratuitement. N'hésitez pas à nous envoyer votre programme, comptes-rendus, résultats de concours etc...

Courrier des lecteurs

Sous la rubrique «La Plume est à vous» vous avez la possibilité de nous faire parvenir tout au long de l'année un petit texte se rapportant à votre opinion sur des sujets montreusiens.

Jean-Claude Doriot,
éditeur

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl
Case postale 293
1820 MONTREUX 2
Téléphone et fax 021 963 75 18
E-mail infoville@bluewin.ch
Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions:

en 2011, 6 fois.
N° 1 janvier-février, 21 février;
N° 2 mars-avril, 28 avril;
N° 3 mai-juin, 22 juin;
N° 4 juillet-août, 30 août;
N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;
N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 28 avril 2011

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 2, **5 avril 2011.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

021 965 24 24
www.taxi-vip.com



CASINO SHOW DINER - SPECTACLE

Tous les vendredis et samedis à 20h
Fr. 110.- tout compris
spectacle, menu, boissons, Fr. 5.- de jetons

www.casinodemontreux.ch ou 021 962 83 83

Dès le 18 mars



SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2010

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 6 octobre 2010 à 20h00, en l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est, à Montreux.

Présence: 82 conseillères et conseillers ont signé la feuille de présence.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

M. le Président invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

Ont fait excuser leur absence:

Mmes Prisca Gaillët, Christel Stadelmann, MM. Jean-Richard Bays, Yves Cornaro, Antonio di Tria, Joseph Filippone, Salvatore Giannone, Michel Posternak, Gilbert Tille, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence:

Mmes Monia Ferreira, Claire-Lise Gudet, Catherine Panissod, MM. Thierry Cantarini, Maximilien Graf, Mario di Sessa, Alain Hiltmann, Enzo Verme.

[...]

DEVELOPPEMENT DES POSTULATS DE:

de M. Christophe Privet «Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain»

M. Christophe Privet donne lecture de son postulat:

«Il y a quelques mois, je me suis rendu chez le médecin afin de faire mon bilan de santé. Je rassure de suite certains membres de ce Conseil, je suis en parfaite santé. Donc je ne devrais pas passer l'arme à gauche ou à droite prochainement (sic)

Ceci dit, mon médecin a profité de cet instant pour le faire part d'un autre bilan de santé, qui a de suite suscité chez moi et j'en suis sûr, il en sera de même pour vous, une forte inquiétude.

Il m'a parlé d'un patient, qui a de plus en plus de mal à respirer, ce dernier fait de plus en plus de crise d'asthme, particulièrement en saison d'hiver et d'été.

Ce patient produit énormément de LDL, à savoir du mauvais cholestérol et ce, année après année. Un scanner de ses artères a mis en évidence ce problème. Le problème selon mon médecin, c'est que si rien n'est entrepris «dans les 5 prochaines années», il existe pour ce patient un fort risque d'athérosclérose qui peut entraîner une crise cardiaque ou même la mort subite.

Et enfin, la perte inexorable de ses globules blancs s'observe dans de nombreuses affections. Mais la liste étant particulièrement longue, il est impossible ce soir de donner la définition de chaque maladie.

Ce patient, c'est notre ville, Montreux!

La crise d'asthme est l'inexorable augmentation de la pollution au centre ville, due à la dizaine de milliers de véhicules qui transitent sur l'axe cantonal! Cette pollution augmente particulièrement l'été et l'hiver, en premier lieu par la surcharge de trafic à cette période et ce phénomène est aggravé en second lieu par les différentes conditions météorologiques.

Le mauvais cholestérol, c'est encore la circulation routière. Notre axe principal, Clarens - Territet n'est plus adapté au trafic d'aujourd'hui. Il existe le long de ce tronçon des artères qui se rétrécissent et posent des problèmes de fluidité. C'est un phénomène exponentiel, les problèmes de fluidité augmentent inexorablement la pollution.

Les globules blancs se sont les visiteurs, les commerçants, les hôteliers, les restaurateurs, les entreprises et enfin nos concitoyens.

Les commerçants vitaux quittent de plus en plus le centre-ville, remplacés par des agences immobilières. Les hôteliers et restaurateurs rêvent de faire de Montreux, une rivière bis, sans axe routier majeur qui coupe l'accès au lac et qui génère une forte pollution sonore et visuelle. Les entreprises, qu'elles soient locales, nationales ou internationales, cherchent un cadre idéal afin de satisfaire leurs collaborateurs et enfin les citoyens montreuysiens ne seraient pas opposés à ce que leur ville retrouve un cadre de vie des plus agréables tout au long de l'année!

Mais voilà, il n'existe pas, selon mon médecin, un médicament qui puisse en quelques années résorber dans difficulté ces différents symptômes inquiétants!

Il n'y a pas de solution toute faite et il sera nécessaire que chaque représentant, à savoir la Municipalité, le Conseil communal et les différents représentants, hôteliers, restaurateurs, citoyens fassent preuve d'imagination et surtout de caractère pour combattre et terrasser l'ensemble des symptômes décrits plus haut.

Voici en quelques lignes, les éventuelles solutions qui pourraient nous mettre sur la piste d'une reprise en main de la santé de notre ville!

Création d'un tunnel de transit et ou de voies de contournement, les lieux de départ et d'arrivée sont à définir. Idée qui a déjà été proposée dans le passé par plusieurs collègues dont M. Olivier Mark qui en novembre 2007 a déposé avec succès un amendement lors de l'attribution du crédit d'étude au préavis de la Rouvenaz.

Mais sincèrement en relisant les archives et les déclarations de notre ancien municipal en charge de l'urbanisme, je m'inquiète de savoir, s'il sera véritablement répondu au travers du préavis de la Rouvenaz à la problématique d'un tunnel de transit au centre-ville. La somme engagée par notre Conseil soit de CHF 270'000.-, laisse peu de marge, semble-t-il pour l'étude sérieuse d'un tel ouvrage et de ses conséquences pour une ville comme Montreux!

Une autre piste vient de faire jour, et je remercie encore notre Président d'avoir accepté de repousser à ce soir la lecture de mon postulat, car j'attendais depuis plusieurs semaines, avec impatience, une décision du Tribunal fédéral.

importants, tels que les routes principales et les routes dites de grand transit.

Alors maintenant, imaginez l'idée suivante;

Un tunnel à deux voies sous notre ville, équipé de puissants filtres à air, relié à nos parkings existants, laissant ainsi la possibilité de s'arrêter au centre-ville ou alors de faire la traversée de notre ville de manière fluide en limitant l'impact de la pollution et sans bruit pour la surface.

Au-dessus du tunnel, si ce dernier suit le tracé actuel de la route cantonale, imaginez une route limitée à 30 km/h avec de nombreux obstacles urbanistiques, laissant ainsi la priorité avant tout aux piétons, tout en laissant la liberté aux chalandes ou aux camions de livraison d'avoir facilement accès aux hôtels, aux commerces, aux restaurants, aux entreprises... Il deviendra ainsi possible, lors de manifestations importantes telles que le Montreux Jazz Festival, le marché de Noël, par exemple, de fermer la circulation sur cet axe à certaines heures, voire durant plusieurs jours avec des aménagements dans la journée.

Pour reprendre un terme de mon collègue Olivier Mark lorsque ce dernier a défendu son amendement pour le crédit d'étude de la Rouvenaz, utopiste comme projet, comme idée?

Ce sera à vous, Madame et Messieurs les Municipaux, Chères et Chers collègues de répondre à cette question en commission. Je souhaite partager avec vous cette vaste réflexion qui va remettre en excellente santé notre ville: Montreux!

Je demande que le présent postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.»

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

M. Caleb Walther rappelle à M. Privet qu'il y a une motion de M. Forclaz, en cours, qui demande exactement la même chose. Cela risque de faire doublon.

de Mme Jocelyne Bouquet «Afin d'assurer la qualité de la vie à Charnex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parking des voitures»

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son postulat:

«La population du village et aux alentours est en constante augmentation. Les conséquences sur le volume du trafic routier sont non négligeables. Les infrastructures du village, ne permettent pas d'absorber l'augmentation continue de la circulation. Il eut fallu adapter les infrastructures routières et piétonnières avec les autorisations de construire. Aujourd'hui la situation est critique. Elle nécessite rapidement des corrections en vue de maîtriser le flux de circulation et garantir le cheminement et la sécurité des piétons.

Le plan directeur communal (PDCOM) datant de 2001, présente des scénarios du développement de la commune. En son chapitre 8, consacré aux transports, on trouve notamment des objectifs permettant la maîtrise du développement de la commune, la protection des quartiers d'habitation contre les nuisances du trafic, des conditions de cheminement confortables et sûres, ainsi qu'une politique de stationnement adaptée aux besoins des divers utilisateurs.

Le PDCOM comprend également un schéma directeur des transports individuels datant de novembre 1998. Ce schéma proposé pour Charnex une zone 30 km/h généralisée qui s'étend pour l'axe ouest-est, de la route de Fontanivent à hauteur de l'ex-dépôt Kramer, jusqu'à la jonction entre la route de l'Arzillière et la route de Sonzier, et, pour l'axe nord-sud, de



**JOST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch ☎ **021 963 00 63**

Quelle est-elle?

Suite à une décision des autorités bernoises de limiter un axe principal à 30 km/h, le TF a été amené à trancher si cette décision était légale. Et effectivement, nos juges fédéraux considèrent que la limitation à 30 km/h, n'est pas limitée aux quartiers d'habitation. Elle peut s'appliquer aux axes routiers

la route de Fontanivent à la route de Chaulin après les ateliers du MOB.

Ainsi, la zone 30 km/h est incontournable et doit être réalisée maintenant. Aux endroits sensibles tels que la rue du Vieux Four, la limitation est à abaisser à 20 km/h. Une même priorité est à donner à la construction du tronçon manquant du trottoir sur la route de Chaulin entre la gare et les immeubles Coteau Riviera ainsi qu'à l'aménagement d'un trottoir et une modération importante de la vitesse à la route de Sonzier. Ces réalisations sont capitales pour la sécurité des piétons et la qualité de vie au village.

Le réseau piétonnier et le parcage au centre du village nécessitent une recherche et une application de solutions. La fiche no 4 des éléments du patrimoine du PDCOM donne une piste idéale pour le parcage.

Je vous remercie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre en considération ce postulat et de le transmettre à une commission pour étude et rapport.

Si mon postulat est pris en considération, je demande à la Municipalité, (selon l'art. 33 de la Loi sur les communes), d'y répondre d'ici la fin de cette année politique (séance du conseil de juin 2011) au plus tard.»

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

postulat de Mme Irina Gote «Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux»

Mme Irina Gote donne lecture de son postulat:

«En Suisse si le 90% de la population des personnes âgées vit à la maison jusqu'à un peu plus de 80 ans, la question du maintien de l'indépendance se pose à partir de cet âge. Et puisque cette tranche de la population est en constante augmentation, il est clair que nous sommes en présence d'un vrai phénomène de société.

Dès lors, un appartement protégé s'adresse à toute personne qui nécessite un environnement sécurisé et adapté à un problème de mobilité. Ainsi beaucoup de petits détails sont pris en considération afin de maintenir l'indépendance du locataire. Dans la mesure du possible les immeubles sont construits à proximité d'un EMS. Les assurances AVS, AI et les Prestations Complémentaires (PC) entrent en matière pour une aide à ce type de logements.

Aujourd'hui les communes comme le canton reconnaissent l'utilité des appartements protégés comme des alternatives aux EMS, option intermédiaire beaucoup moins onéreuse pour la société.

A titre d'exemple, pour le privé, une chambre à un lit en EMS coûte entre Fr. 40'000.— et Fr. 80'000.— par année, contre Fr. 12'000.— pour un appartement protégé de 1,5 pièces.

D'ici à 2015, le canton de Vaud compte investir plus de 635 millions pour la construction et la transformation de 1'700 lits. Ce dernier compte à ce jour 32 immeubles proposant plus de 1'000 logements de 2,5 à 3,5 pièces. 39 autres projets sont en cours de réalisation. Ces chiffres sont tirés du large inventaire lancé par le chef du département des affaires sociales, M. Pierre-Yves Maillard et celui de l'économie, M. Jean-Claude Mermod. Pour ces conseillers d'Etat, les logements protégés constituent le troisième pilier de la politique médico-sociale. Ils complètent les deux autres qui sont les établissements médico-sociaux et les services de soins à domicile.

A Montreux, ville où les EMS dits de luxe sont en nombre, le logement en appartement protégé serait également une excellente alternative pour nos aînés.

Ainsi, par le biais de ce postulat, je souhaiterais que la Municipalité dresse le bilan et fasse un état des lieux de la situation dans ce domaine, sur le territoire de notre commune. Je pense qu'une analyse détaillée des besoins en matière de logements de la tranche de population concernée, serait également une bonne chose. D'autre part, je souhaiterais que la commune prenne des mesures incitatives quand à la favorisation de l'implantation et la création d'appartements de ce type. Dans cette optique, il faudrait analyser la faisabilité de tels projets sur les différentes parcelles qui sont propriété communale et cela bien entendu dans le cadre d'un partenariat public-privé.

Pour conclure, je demande que mon postulat soit renvoyé en commission pour étude et rapport.»

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

14. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

14.1. réponse à l'interpellation de M. Rudolf Thomann «problèmes de circulation à Chernex, à quand des améliorations?»

M. Rudolf Thomann remercie la Municipalité de sa réponse, qui cependant ne le satisfait que partiellement.

Il constate que la construction d'un trottoir à la route de Chaulin, partie inférieure, est prévue vers 2012, pour autant que les procédures suivent un rythme normal. On peut en douter, vu que certains propriétaires sont peu disposés à céder les terrains nécessaires.

Il est regrettable que le trottoir de la partie supérieure ne soit pas prévu, car ce tronçon est très dangereux pour les piétons.

Il serait fort utile de pouvoir disposer d'un trottoir au moins jusqu'au débouché du sentier de Chaulin. Je rappelle que de nombreuses familles avec enfants habitent dans ce secteur.

Malheureusement, le carrefour Zéphire/Chaulin est aussi en attente, malgré les nombreux camions et croisements dangereux.

Quant à la route de Sonzier, il est regrettable qu'elle se trouve dans la colonne des investissements non planifiés. Je souhaiterais au moins que le tronçon situé entre le village de Sonzier et le débouché du Chemin du Blanc soit réalisé. Cela permettrait de joindre le village de Chernex via le Chemin du Blanc.

Ceci dit, c'est donc avec intérêt que M. Thomann attend les conclusions du rapport qui devrait être présenté d'ici la fin de l'année.

Comme il l'a indiqué dans son interpellation, la mise à jour de l'infrastructure devrait se faire en parallèle à l'urbanisation. Force est de constater que cela n'a pas été réalisé, et à ce jour, on a pris d'importants retards.

Selon l'adage, gouverner c'est prévoir, M. Thomann propose que la planification soit reprise, notamment au vu du Plan directeur communal et du PGA, de manière à éviter les mêmes problèmes à l'avenir.

14.2. réponse à l'interpellation de Mme Jocelyne Bouquet «Information sur la circulation à Chernex»

La parole n'est pas demandée.

14.3. réponse à l'interpellation de M. Alexandre Staeger «Montreux Jazz»

M. Alexandre Staeger remercie tout d'abord la Municipalité pour sa réponse écrite relativement

détaillée. Il souhaite toutefois relever les points suivants:

- Quant à la réponse à sa deuxième question, M. Staeger aimerait juste savoir ce que sont les zones périphériques du Montreux Jazz Festival?
- Il salue la réouverture des WC publics qui avaient été fermés dans la zone autour du Montreux Jazz Festival, notamment ceux qui sont sur l'avenue des Alpes près du giratoire.
- Il remercie la Municipalité d'être entrée en matière sur un certain nombre de propositions. Il soulève tout de même le problème de bouteilles en verre qui sont achetées en dehors du Montreux Jazz Festival et que l'on retrouve cassées sur la chaussée, de même que les personnes qui squattent les cours d'immeubles privés pour continuer à faire la fête au lieu de rester sur les espaces publics.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Privet.

M. Christophe Privet note une fois de plus que notre règlement communal n'est malheureusement pas respecté par la Municipalité.

En effet, lors du dernier Conseil, il avait déposé une interpellation au sujet de la loi sur l'harmonisation des registres, interpellation cosignée par plus d'une quinzaine de Conseillers communaux. Pour rappel, la Municipalité semble avoir passé outre le vote du Conseil communal.

M. Privet cite ensuite l'art. 82 al. 3 RCom. Ce n'est pas la première fois que la Municipalité ne respecte pas ce règlement. La dernière fois, il a fallu plus de 6 mois pour obtenir une réponse à l'interpellation de M. Staeger au sujet des Bosquets de Fontanivent.

Il est parfaitement conscient que le Conseil d'Etat a ouvert une enquête en date de 27 septembre dernier à l'encontre de la Municipalité dans le cadre qui nous occupe mais il ne semble pas qu'il y ait un secret de l'enquête qui empêche la Municipalité à être transparente en répondant à cette interpellation. Cela d'autant plus que la Municipalité a été invitée à se déterminer d'ici demain, au plus tard, auprès du Conseil d'Etat.

M. Privet s'adresse ensuite à M. le Président afin qu'il fasse en sorte que l'ensemble de ce règlement soit respecté par les différents organes et il le remercie d'avance de bien vouloir le rappeler à la Municipalité.

M. Pierre Salvi, Syndic, a bien entendu M. Privet. Il aimerait dire au sujet de cette réponse, que ce que la Municipalité ne savait pas au moment du dépôt de cette interpellation c'est que M. Privet allait produire un signalement auprès du Conseil d'Etat pour dire à quel point la Municipalité de Montreux bafouait les décisions du Conseil communal, etc. Par voie de conséquence, quand la Municipalité recevra une information du Conseil d'Etat, elle renseignera le Conseil communal.

M. le Syndic en profite pour signaler que malgré les difficultés de circulation à Montreux, en cette année nous pouvons constater qu'il y a plus de nuitées dans les hôtels et qu'il y a au moins 10 entreprises internationales qui ont établi leur siège dans notre Commune.

M. le Président veillera à ce que la réponse soit apportée prochainement.

14.4. interpellation de M. Christian Bécherraz sur le NED

M. Christian Bécherraz donne lecture de son interpellation:

«Au début de cette année, la Commune de Montreux est devenue propriétaire de la parcelle HELD par un vote de notre Conseil.

Un des buts affichés par cet achat était notamment la sauvegarde du NED.

Aujourd'hui, force est de constater que la situation du NED n'a pas évolué; le NED est resté fermé depuis le début de l'année, et il ne semble pas qu'une réouverture soit prévue à court terme.

Cette situation est vraiment regrettable, et va à l'encontre de ce qu'à souhaité notre Conseil.

Je souhaite, à titre personnel, que la musique et les jeunes de notre cité retrouvent rapidement le chemin du NED.

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quel est aujourd'hui la situation de l'association qui gère le NED?
2. Une assemblée générale a-t-elle eu lieu cette année, et a-t-elle mis en place un comité capable d'assurer la gestion de l'association?
3. Pourquoi le NED est-il toujours fermé?
4. Qu'est-ce qui empêche sa réouverture et quelles démarches la Municipalité a-t-elle entrepris pour la rendre possible?
5. Quand cette réouverture est-elle prévue?
6. Est-ce qu'une programmation musicale a déjà été faite?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.»

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, répond de la manière suivante aux différentes questions:

Question 1: M. l'interpellateur a parfaitement décrit la situation actuelle qui est plus que regrettable. La Municipalité le regrette tout autant et au-delà de nous, bien entendu les habitués du NED et tous ceux qui pourraient avoir eu le plaisir de se retrouver à cet endroit alors que la question de la localisation du NED et du problème de l'épée de Damoclès qu'il y avait par rapport à la fermeture est abandonnée grâce à la décision prise par le Conseil.

Question 2: Une assemblée générale a siégé le 23 avril 2010. Un comité a été mis en place, maintenant la notion de «capable» permettrait à M. Wehrli que de répondre positivement aux questions suivantes.

Question 3: La problématique est liée à un problème de personnes. Il y a un vif conflit de personne entre différents acteurs s'occupant du NED.

Question 4: La Municipalité tente par plusieurs moyens de faire en sorte que ce comité se réunisse, que des gens se retrouvent, qu'il puisse y avoir une nouvelle assemblée générale permettant la suite de la mise en place.

Question 6: Une programmation musicale sera mise sur pied quand le problème de conflit de personnes sera débloqué.

Question 5: A ce jour pas de réouverture prévue mais M. Wehrli a posé un ultimatum afin que début novembre il y ait une séance claire et nette.

La Municipalité tient absolument à tout mettre en œuvre pour débloquer cette situation.

M. Christian Bécherraz remercie la Municipalité de ses réponses et il restera attentif à la suite des événements.

M. Emmanuel Gétaz rappelle qu'en juin 2009 le Conseil a refusé le postulat Buholzer qui proposait de prendre les décisions nécessaires au bon moment, c'est-à-dire avant que la machine associative du NED ne casse. Le rachat a été refusé en juin, il a été accepté in extremis juste avant la fermeture définitive du NED. Entre deux, le NED n'a évidemment plus pu programmer, a dû se battre, réunir des pétitions, etc. La machine s'est cassée à ce moment-là.

M. Pierre Rochat ne peut admettre l'interprétation comme quoi le rachat de la propriété Held a été réalisé pour sauver le NED. Il y a eu ces différentes évolutions qui ont fait que malheureusement le NED est dans cet état. La propriété Held a été achetée pour d'autres raisons.

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, pense qu'il y a des interprétations différentes et pour certains ça pourrait s'appeler de la réécriture d'histoire.

14.5. interpellation de M. Daniel Manzini au sujet de la démission de M. Jean-Claude Doriot

M. Daniel Manzini donne lecture de son interpellation:

«La démission de Monsieur Jean-Claude Doriot comme Conseiller municipal nous a tous sur-

Artisans

laik
S.A.

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Antonio Rappazzo

Zone Industrielle C
1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.info
info@laik.info

FIXE ET TEMPORAIRE



Rue de Lausanne 1
1800 Vevey
Tél. +41 (0) 21 925 29 10
Fax +41 (0) 21 925 29 19
info@sagaplacement.ch
www.sagaplacement.ch

Buchilly André
+41 (0) 79 217 44 73

Commande CD du concert annuel du Corps de Musique de Montreux-Clarens du 5.2.2011 au Casino Barrière

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

No postal: _____ Localité: _____

Je désire ___exemplaire(s) du cd.

Signature: _____

A envoyer par courrier à: Corps de Musique Montreux-Clarens, J.-L. Perritaz, Rte de Chaulin 9, 1822 Chermex ou par un courriel adressé à: info@harmoniemontreux.ch



**Une pub
vous intéresse?**

**Contactez-nous au
021 963 75 18**

Blog: <http://doriot-univers.blogspot.com/>

pris, dans la mesure où, suite au jugement, ce dernier a affirmé dans les médias, que pour lui, une démission n'était toujours pas envisagée.

Dès lors, pour éviter tout malentendu et dans une volonté de transparence sur ce revirement inattendu, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité:

- Quels sont les bases légales ou arrangements financiers qui ont été appliqués suite à la démission de M. Doriot?
- Les conclusions du jugement auront-elles des influences sur les mécanismes de prestation de droit à la retraite de notre ancien Conseiller municipal?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.»

M. Pierre Salvi, Syndic, informe qu'une réponse circonstanciée sera formulée par écrit.

14.6. interpellation de Mme Irina Gote sur l'horaire des trains qui passent aux Avants

Mme Irina Gote donne lecture de son interpellation:

«J'ai été interpellée par des jeunes des Avants qui déplorent la suppression de leur train du matin par le MOB. En effet, le train de 06h10 n'existe plus depuis les Avants. Ainsi, les jeunes doivent dorénavant prendre celui de 05h44, puisque celui de 06h52, soit 42 minutes après le train supprimé, les fait arriver largement en retard sur leur lieu de travail ou à l'Université par exemple.

Et devoir prendre un train 26 minutes plus tôt, en semaine, c'est difficile! Il s'agit d'une préoccupation qui d'ailleurs ne concerne pas que les jeunes mais bel et bien tous les habitants des Avants.

Le Conseiller communal Gétaz avait déjà interpellé sur cette question et je me permets de revenir sur le sujet en posant les questions suivantes à la Municipalité, puisque cette dernière est actionnaire de la société MOB:

1. La Municipalité est-elle au courant de la suppression du train de 06h10 au départ des Avants?
2. Pourquoi ce train n'existe-t-il plus?
3. La Municipalité a-t-elle entrepris toutes les démarches possibles auprès des différents acteurs afin de remettre ce train à l'horaire?
4. Si oui, peut-on transmettre à ces jeunes et aux habitants des Avants qu'ils ont été entendus par notre Municipalité et qu'ils pourront bientôt reprendre le train de 06h10?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien nous apporter.»

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, rappelle tout d'abord que les procédures de

consultation des horaires sont des procédures fédérale et cantonale. En l'occurrence il s'agit du trafic régional donc c'est le canton qui prend les décisions en accord avec les entreprises concernées. Les communes sont bien entendues associées aux discussions et Montreux suit toujours ces dossiers de très près.

M. Delaporte précise ensuite que le train dont parle Mme Gote était à 06h.02 et que c'est depuis décembre 2008 que l'horaire a été avancé à 05h.44.

Les raisons sont diverses et les besoins ne sont pas forcément les mêmes sur une partie ou une autre de la ligne. Le choix a été fait de mettre ce train dans la cadence générale des trains du MOB ce qui permet d'avoir notamment une meilleure correspondance à Lausanne avec un train Interegio.

Il est évidemment difficile de satisfaire les différents usagers mais M. Delaporte est certain que si l'on remettait ce train à son ancien horaire, il y aurait d'autres mécontents.

M. Delaporte rappelle dans ce contexte que la Municipalité a pu obtenir, il y a deux ans, un train supplémentaire qui part à 08h.15 des Avants pour les élèves de 3ème et 4ème primaire qui sont scolarisés à Chernetz.

M. Delaporte considère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

M. Emmanuel Gétaz déclare tout d'abord qu'il est président de la société des intérêts des Avants et il remercie la Municipalité pour les efforts qu'elle fait pour renforcer autant que possible cette desserte. Cependant, en ce qui concerne cet horaire, il informe l'interpellatrice et la Municipalité, qu'avec une délégation de la SAJ des Avants, il a rencontré la direction du MOB qui s'est déclaré ouverte d'étudier la réintroduction d'un train supplémentaire aux Avants aux alentours de 06h.00 sachant évidemment que tout ceci est soumis à des subventions.

14.7. interpellation de Mme Irina Gote sur les piliers publics

Mme Gote donne lecture de sa seconde interpellation:

«Cet été, en me promenant dans plusieurs lieux de la Commune, j'ai été très étonnée de ne pas voir figurer les décisions du Conseil communal sur les piliers officiels de la ville.

Par exemple, à Sonzier, il n'y avait qu'une seule page A4, qui ne contenait que quatre décisions, sur l'ensemble de celles prises par le Conseil communal dans sa séance du mois de juin. A Brent ou à Montreux-Centre, il n'y avait pour ainsi dire aucune information sur les décisions du Conseil.

J'estime qu'il est important, pour notre visibilité, d'informer chaque mois la population sur les décisions que nous prenons au Conseil. A l'heure où un groupe de travail se penche sur de nouveaux

outils de communication, il serait bon d'utiliser correctement ceux qui sont déjà en place.

Aussi je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité est-elle au courant que la mise à jour des informations fait défaut ou a pu faire défaut, notamment cet été?
2. Qui est en charge de tenir à jour ces piliers?
3. La Municipalité entend-elle remédier à ce manque de visibilité que cela induit pour notre Conseil en assurant la diffusion efficace de nos décisions?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de ses réponses.»

M. Pierre Salvi, Syndic, précise tout d'abord que ces panneaux, suivant où ils se trouvent, sont gérés avec la participation des représentants des villages. Il est évident qu'il incombe à l'administration d'afficher les décisions du Conseil communal soumises à référendum.

Il y a obligation d'avoir un panneau par Commune et Montreux en a plusieurs disséminés sur tout son territoire ce qui prend une matinée pour tous les compléter. Cette information détaillée relève de la politique de communication notamment du Conseil communal par rapport au respect de ses travaux, respectivement cela peut aussi incomber à la couverture médiatique.

M. le Syndic espère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

Mme Irina Gote regrette que toutes les décisions prises, y compris celles qui ne sont pas soumises à référendum, ne soient pas affichées régulièrement. Elle ne peut donc que prendre acte de cette réponse.

14.8. interpellation de Mme Sabine Leyvraz intitulée: «Une Maison de quartier à Clarens, utopie ou réelle volonté politique?»

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation:

«J'ai effectué une année de stage à l'Animation Jeunesse de la Commune de Montreux entre septembre 2008 et juillet 2009 et c'est dans ce cadre-là que j'ai eu le plaisir de participer aux toutes premières réunions en rapport avec la Fête des voisins ainsi qu'à la création du film «Inter-gration». Nous sommes partis à la rencontre des habitants de la Commune, leur demandant quelle était leur vision de l'intégration des étrangers sur la Commune. Déjà durant l'hiver 2008-2009, certains habitants ont évoqué l'idée d'une maison de quartier à Clarens. Pour rappel, une maison de quartier est un lieu dans lequel les générations se mêlent, les cultures se mélangent. C'est un endroit de rencontre, propice à l'intégration des étrangers mais qui permettrait également



aux différentes générations de se mélanger. Quelle belle image cela serait que de voir de jeunes écoliers participer à un atelier cuisine avec des résidents d'un EMS de la région ou alors d'entendre des mamans étrangères converser avec des mamans suisses. Apprendre à se connaître et une manière d'apprendre à se respecter.

Je pose donc à la Municipalité les questions suivantes:

- 1) La Municipalité a-t-elle le désir de créer une Maison de quartier à Clarens?
- 2) Si oui, quelles sont les démarches entreprises jusqu'à ce jour et quel délai la Municipalité peut-elle donner pour la mise sur pied d'une Maison de quartier?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses écrites à mes questions.»

Mme Edith Willi, Conseillère municipale, précise que comme demandé par Mme l'interpellatrice, il lui sera répondu par écrit.

14.9. interpellation de Mme Sabine Leyvraz au sujet de la Commission consultative pour l'intégration

Madame Sabine Leyvraz donne lecture de sa seconde interpellation:

«Dimanche 12 septembre dernier, la Commission consultative pour l'intégration de la Commune de Montreux a animé le Marché couvert dans le but de faire se rencontrer des gens d'origines différentes autour d'une dégustation de spécialités culinaires.

Nous ne pouvons que saluer cette manifestation. Toutefois, j'ai été très surprise de ne recevoir une communication à ce sujet seulement quelques jours à l'avance, ce qui m'a posé problème. J'ai heureusement pu me libérer pour participer à cette manifestation.

Plus généralement, je déplore le manque de visibilité de cette commission et le manque d'informations sur les projets mis sur pied. En effet, dans le dernier numéro du «Vivre à Montreux», l'article consacré à cette manifestation était très petit. Je trouve dommage qu'une fête en l'honneur de l'intégration ait une si petite place dans ce Journal d'information communal.

C'est la raison pour laquelle je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Quels sont les projets en cours?
2. A quelle fréquence la commission se réunit-elle?
3. La Municipalité peut-elle fournir la liste actualisée de ses membres?
4. Quel bilan la Municipalité tire-t-elle de la journée du 12 septembre?
5. Et pour terminer, un rapport sur l'activité, l'efficacité et sur les difficultés rencontrées par la commission peut-il être présenté au Conseil, sachant que depuis sa création au début de la législature trop peu d'informations, à mon avis, nous sont parvenues?

Je remercie la Municipalité pour les réponses écrites qu'elle voudra bien me fournir, et vous remercie pour votre attention.»

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que comme demandé par Mme l'interpellatrice, il lui sera répondu par écrit.

14.10. interpellation de M. Patrick Aubort concernant l'école à journée continue

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation:

«Des décisions cantonales ont été prises afin d'inciter les communes à mettre en place des solutions pour l'école à journée continue. Le canton de Vaud a donné un certain délai pour finaliser ces projets.

Mes questions sont:

- Où en sont les travaux de mise en place de l'école à journée continue?
- A quel stade se trouve l'accueil parascolaire durant la pause de midi?
- Où en est la mise en place de ces solutions dans les villages?
- L'état d'avancement de tous ces projets est-il conforme aux délais cantonaux?

Il peut être répondu par écrit à mes questions.

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avance, je remercie la Municipalité.»

Mme Edith Willi, Conseillère municipale, informe que la Municipalité répondra par écrit.

Fin de la séance à 23 h 35.

Le printemps arrive...

Soyez séduisante au meilleur prix

Bienvenue à l'espace de beauté et de bien-être

Vous propose un choix de soins:

- POWER PLATE®
- Pose de faux ongles (gel ou acrylique)
- Remplissage gel: Rabais 10% jusqu'à fin juin
- Beauté des pieds
- Manucure
- Massage anticellulite manuel
- Enveloppement contour Wrap
- Epilation
- Forfaits épilation jambes complètes, bikini classique ou aisselles.



20% de remise sur massage anticellulite

Non cumulable



榮華酒家



Wing Wah

Restaurant Chinois
en face des Galeries du National

Le rendez-vous à inscrire
dans votre agenda culinaire

Un restaurant où il fait bon sentir le cadre typiquement chinois pour y découvrir un éventail d'une cuisine asiatique pleine de saveurs raffinées au goût subtil de la gastronomie chinoise colorée, riche et festive comme l'est sa culture.

Laissez-vous aller au plaisir d'être bien servi au Wing Wah par la famille So dans une ambiance feutrée au doux mélange de gentillesse et de convivialité.

A déguster absolument l'authentique Fondue Chinoise à une bonne table du restaurant magnifiquement décoré pour vous.

Le Wing Wah vous propose une carte gastronomique variée aux prix très agréables.

Dim sum (Raviole) maison
Spécialités de canard laqué
Plats à l'emporter - Livraison à domicile



Places de parc
Avenue du Casino 17 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 34 47

Gservices sàrl

Rénovation - Construction - Coordination
Menuiserie
www.gservices.ch

Gconstructions sàrl

Entreprise générale de construction
www.gservices.ch

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve
Tél. +41(0)21 965 34 34 - Fax +41(0)21 965 34 30

Vous êtes organisateur d'événements, Chef de projets ou responsable d'une organisation ...

Une Entreprise montreuusienne innove dans la formation en management de projets en créant **Sphere Project**, concept intégrant 3 composantes de base

Basée sur les standards internationaux définis par PMI et IPMA, le 1^{er} axe de Sphere Project comprend la **formation certifiante** et le développement de compétences de haut niveau en gestion de projets



Avec le 2^{ème} axe de Sphere Project, vous disposez de **démarches** de développement et de modèles de documents modernes qui sont personnalisés selon les besoins spécifiques de vos projets

Finalement, le 3^{ème} axe comprend la mise en œuvre d'un espace collaboratif de travail comprenant tous les **outils** et toutes les fonctionnalités nécessaires au Chef de projet et à son équipe.

Grâce à Sphere Project, le responsable d'une organisation pilote et surveille l'évolution des travaux et met en œuvre une communication efficace avec l'ensemble des partenaires du projet

Sphere Project s'adresse à toutes personnes actives dans la gestion de projets ainsi qu'aux organisations désirant fédérer leurs projets autour d'un langage commun

Pour plus de détails ou une approche personnalisée, contactez-nous ...



KIM Organisation

Ch. du Chantey 34a
1817 Brent / Montreux
+41 79 629 22 77
info@kim-organisation.ch



LE BARON TAVERNIER
HÔTEL RESTAURANT

UNE DÉCOUVERTE GASTRONOMIQUE

PINTÉ VAUDOISE RESTAURANT

HÔTEL TERRASSES

BANQUETS · MARIAGES

SALLE DE SÉMINAIRES · TERRASSES PANORAMIQUES

CHEXBRES · T. +41 21 926 60 00 · WWW.BARONTAVERNIER.COM
RÉSERVATIONS CONSEILLÉES

PROPRIÉTAIRES **CONFIEZ-NOUS VOTRE BIEN SANS FRAIS**

Vous souhaitez vendre votre appartement, villa, immeuble, terrain...

Appellez-nous du lundi au samedi de 7h à 19h non-stop

Actif depuis plus de 10 ans



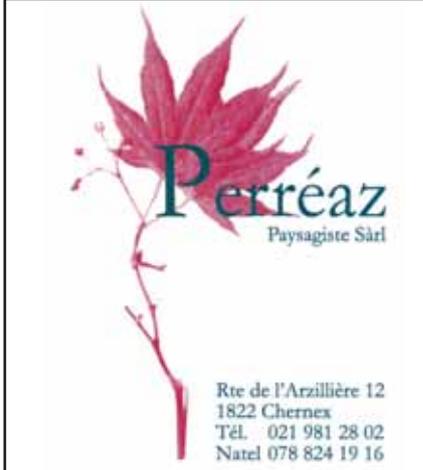
Idriss Benkhettab

IBK PROMOTION Sàrl
Tél. 021 971 12 62
www.ibk-promotion.ch

Atelier Basler

- Serrurerie générale
- Sécurités
- Constructions métalliques
- Fer forgé

Alpes 50 – 1820 Montreux
T 021 963 58 52 – F 021 964 60 75



Perréaz
Paysagiste Sàrl

Rte de l'Arzillière 12
1822 Charnex
Tél. 021 981 28 02
Natel 078 824 19 16



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

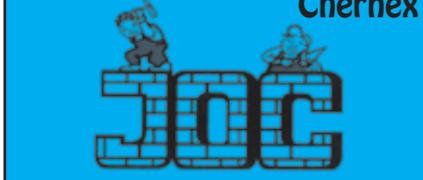


sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitesottas.ch
1820 montreux_021 965 36 63
1895 vionnaz_024 481 11 13

JOURDAN & OCELLO
Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.

Natel 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74

GR GIANINI-RIMA



SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Nouvelle adresse dès le 1er janvier 2011

Rue de Jaman 3 - 1815 Clarens
021 964 55 37
info@GR-sellerie-bache.ch
www.GR-sellerie-bache.ch

Evo-Wood
Fbénisterie
Agencement de cuisine

Millius Sébastien
Rte des Pressoirs 72
1844 Villeneuve

079 596 51 25
evo-wood@hotmail.com

RIDEAUNEUF
NETTOYAGE A SEC

Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

EM **Fiduciaire Charles Meichtry**
Expert diplômé en finance
et controlling
Expert réviseur qualifié (727b CO)

Comptabilité - Révision
Gestion
Administration de sociétés
Fiscalité

1815 CLARENS
Rue de Jaman 1
Tél. 021 964 10 66
Fax 021 964 12 45
Site: www.fiduciairemeichtry.ch
E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch

VOYAGES

alexursion

MONTREUX **MARTIGNY**

Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations

TAXIService appel gratuit 0800 963 963

EXCURSION : 1 JOURNÉE À EUROPA PARK
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Territet Gare, Montreux Gare, Clarens-Bassel,
La Tour-de-peilz, Vevey Gare & Lausanne Gare.

INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexursion.ch

Place des Planches 2 1820 Montreux Tél. 021 963 53 60 Fax. 021 963 53 61 mail:info@alexursion.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 3 novembre 2010 à 20h00, en l'Aula du Collège secondaire de Montreux-Est, à Montreux.

Présence: 73 conseillères et conseillers ont signé la feuille de présence.

Ont fait excuser leur absence:

Mmes Catherine Buchet, Monia Ferreira, Madeleine Müller, Christel Stadelmann, MM. Rasu Balarajan, Yves Cornaro, Antonio di Tria, Jean-François Gailloud, Emmanuel Gétaz, Olivier Gfeller, Rolf Gosewinkel, Ludwig Lemmeier, Marcel Riedo, Bernard Schmid, Gilbert Tille, Christian Vernier.

N'ont pas fait excuser leur absence:

Mmes MM. Thierry Cantarini, Mario di Sessa, Francis Gonzalez, Maximilien Graf, Michel Granato, Alain Hiltmann, Aurelio Mastropaolo, Charles Meichtry, Catherine Panissod, Enzo Verme.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 OCTOBRE 2010

Avec quelques corrections, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à la Secrétaire du Conseil.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

2.1. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Christophe Privet «Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain»

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence PLR: M. Jean-Marc Forclaz

Membres: MM. Christian Allenbach, Rolf Gosewinkel, Patrick Grognez, Anthony Huys, José Jorge, Christophe Privet, Jean-Daniel Rochat, Domenico Silleri.

2.2. de la commission chargée de l'examen du postulat de Mme Jocelyne Bouquet «Afin d'assurer la qualité de la vie à Chermex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures»

La commission suivante examinera cette motion à considérer comme un postulat:

Présidence SOC: M. Alain Melly

Membres: MM. Jean-Pierre Buholzer, Felice Calvo, Edmond Chevalley, Bernard Gret, Edgar

Schneider, Dino Tarussio, Rudolf Thomann, Caleb Walther.

2.3. de la commission chargée de l'examen de la motion, à considérer comme un postulat, de Mme Irina Gote «Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux»

La commission suivante examinera cette motion à considérer comme un postulat:

Présidence PLR: Mme Coralie Dumoulin

Membres: Mmes Marie-Claire Fauconnier, Irina Gote, MM. Christian Bécherraz, Emmanuel Gétaz, Salvatore Giannone, André Groux, Yves Laurent Kundert, Michel Posternak.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu plusieurs courriers durant le mois écoulé.

Tout d'abord deux pétitions:

La première de M. Stotzer, qui se plaint, entre autres, des dysfonctionnements de la ventilation d'un restaurant proche de son domicile entre la Gd'rue et l'Av. des Alpes, l'urine des fêtards et les sifflements de l'escalator devant la gare. La pétition est cosignée par 6 personnes, six personnes qui souhaitent que des solutions soient rapidement trouvées comme par exemple le contrôle de la ventilation dudit restaurant, la création d'un wc public ou encore le changement de l'escalator dont je viens de vous parler.

M. le Président la transmet à la Municipalité pour traitement comme objet de sa compétence et vous la trouverez en annexe au pv de notre séance.

La seconde pétition a été envoyée par Antony Huys, président des Intérêts de Glion et également membre de notre Conseil, la pétition, demandant la création d'une zone 30 à Glion.

A nouveau, puisqu'elle concerne un point technique, elle est transmise à la Municipalité pour traitement et une copie figurera au pv.

M. Olivier Blanc relève qu'une pétition qui parle d'une zone trente est de la compétence du Conseil. Il ne lui semble donc pas qu'il s'agit d'un objet de compétence municipale.

M. le Président répond qu'une commission sera donc nommée lors de notre prochaine séance et il remercie M. Blanc de son intervention.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

4.1. relative à la largeur du trottoir devant le No 31 de l'avenue de Belmont à Montreux Résolution déposée par M. Domenico Silleri

4.2. sur la situation financière du chantier d'assainissement de l'ancienne décharge des Saviez III, située sur le territoire de la Commune de Noville.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

Deux postulats et quatre interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Les titres des postulats sont les suivants: Postulat de M. Alexandre Staeger: «Pour une

politique de collecte des déchets incitant au tri» Postulat de M. Salvatore Giannone: «Construire des couverts dans nos écoles du cycle primaire pour que nos enfants puissent jouer au sec même par mauvais temps».

Les postulats seront développés lors d'une prochaine séance et les interpellations lues sous le point 10 de notre ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

6.1. (complémentaire) relatif à une demande de crédit de Fr. 450'000 pour l'étude d'un projet de quartier modèle sur le site des «Grands Prés» à Baugy (14/2010) (rapporteur: M. Patrick Aubort)

M. Nicolas Gudet précise que le groupe PLR a beaucoup débattu sur cet objet mais sans grande unanimité en sa faveur, même si tous se préoccupent du problème logement à Montreux.

Au centre de leur discussion, les éléments relevés lors du dépôt du préavis et qui ont largement préoccupé la commission, à savoir:

- L'absence d'une lecture critique du projet lauréat du concours Européen par la Municipalité qui aurait dû conduire à formuler des exigences et un programme plus précis, et mettre en évidence les éléments problématiques du projet lauréat: faible densité en regard des besoins en logement et du potentiel du site, forme architecturale difficilement compatible avec les économies d'énergie (à moins d'artifices techniques coûteux).

- L'absence d'un semblant d'approche économique. Dans tous les projets, même à l'état d'embryon, une étude de faisabilité sur ce plan doit être faite, de manière plus étayée que les 45 millions qui nous sont présentés aujourd'hui.

- L'absence de propositions concrètes quant à un partenariat avec des acteurs tels que coopérative d'habitation, investisseurs institutionnels par exemple, qui seraient à même d'accompagner l'étude d'avant-projet de leur expérience de la réalisation et du financement.

Il faut être clair: l'exercice en vase clos que l'on nous propose peut très bien nous conduire à tout recommencer à zéro si l'avant-projet arrivé à terme, même d'une qualité architecturale irréprochable, ne résiste pas à l'analyse économique.

Malgré toutes ces réserves, M. Gudet a accepté ce préavis car il est d'avis que nous ne devons pas retarder un projet qui tend à apporter une réponse à un problème social particulièrement aigu sur notre commune. Le groupe PLR adresse un message très clair à la Municipalité: «Qu'elle intègre nos préoccupations, qui se sont partiellement concrétisées par le dépôt des amendements de la commission; qu'elle sache prendre enfin son rôle de véritable maître de l'ouvrage que très sincèrement, M. Gudet n'a pas l'impression qu'elle joue aujourd'hui; qu'elle évite enfin le piège de laisser se figer un projet en vase clos, ou se créer un ghetto social de luxe.

Si toutefois les réponses économiques, sociales, relatives au développement durable, que nous attendons ne nous sont pas apportées au terme de cet avant-projet, le PLR le sanctionnera alors sans état d'âme mais M. Aubort espère que ce ne sera pas le cas.

Mme Irina Gote informe que le groupe socialiste, à l'unanimité de ses membres, et suite à cette deuxième séance de commission, souhaite que ce projet avance et que des logements à loyers



abordables puissent y voir le jour ce qui manque cruellement dans notre commune.

Le groupe socialiste demande donc d'accepter ce préavis.

M. Joseph Filippone souhaite bien entendu aller de l'avant dans ce projet. Par contre, il aimerait quelques éclaircissements sur les objectifs recherchés par l'étude de l'avant-projet qui manquent actuellement de clarté.

- Que prévoit concrètement l'étude de l'avant-projet?
- S'agit-il de développer le projet actuellement déposé ou de reprendre cette réflexion dès le départ?

M. Filippone se pose ces questions car le projet prévoit actuellement 80 logements ce qui représente environ 200 à 300 habitants. Si la densification est augmentée à 120 logements comme évoqué dans les débats de la commission, cela pourrait représenter jusqu'à 400 habitants.

Bien qu'il s'agisse d'une parcelle de 25'000 m², une densification trop ambitieuse pourrait compromettre également le concept général du projet tel que présenté aujourd'hui et diminuer la qualité des espaces publics et semi-publics.

- Ne faudrait-il pas définir à ce stade de la démarche, les objectifs de densification recherchés?

D'autre part, M. Filippone se pose la question des démarches pour la légalisation du droit à bâtir. Actuellement, d'un point de vue du PGA ou de la zone définie, il n'est pas très clair que nous puissions aller de l'avant de telle façon sans définir également le cadre légal du droit à bâtir.

M. Filippone a aussi relevé qu'il n'y avait pas réellement d'impulsion proposée pour définir plus précisément les catégories de logements.

- Ensuite, si la commune prend aujourd'hui en charge la mise en valeur de cette parcelle, a-t-elle l'intention d'être le maître de l'ouvrage jusqu'à la réalisation de ce projet?
- Si ce n'est pas le cas, jusqu'à quelle phase du projet la commune financera-t-elle les études et à quel stade compte-t-elle vendre tout ou partie de ce terrain?
- Y a-t-il, en cas de vente, un partenariat privé – public qui est envisagé? et si oui, ne faudrait-il pas effectuer un appel d'offres dès le départ et ainsi cofinancer les études?

Comme il l'a déjà dit, M. Filippone est convaincu par ce projet qui est une véritable opportunité pour créer des logements sociaux et ceci également pour une classe moyenne. Cependant il sera plus à l'aise pour adopter le préavis avec une réponse à ses différentes questions.

M. Michel Zulauf tient à rappeler que ce projet modèle résulte d'une motion qu'il avait déposée il y a environ deux ans. Il s'agit d'un projet qui est

ambitieux, qui peut être réalisé à moyen terme parce qu'il y a effectivement de nombreux paramètres qui doivent être pris en considération pour la mise en valeur de cette importante propriété.

En faire un quartier modèle au niveau de la qualité de vie, cela veut dire aussi réunir plusieurs partenaires qui pourraient être les représentants de nombreux milieux intéressés à l'habitat et aussi à la mise en valeur de ce quartier modèle par l'établissement de commerces, de services divers.

Pour M. Zulauf, il est très important que si nous acceptons ce préavis, des modifications puissent y être apportées par la suite. Même s'il est très heureux du résultat de ce concours, M. Zulauf partage les préoccupations de certains membres du Conseil, notamment sur le nombre d'appartements qui pourraient être réalisés, ce qui est une affaire assez délicate. Il faut donc faire en sorte que le plus possible de partenaires soient réunis pour la concrétisation de ce projet.

M. Pierre Salvi, Syndic, rappelle qu'il y a eu un concours et qu'un objet a été primé. Il s'agit maintenant de la faisabilité au travers du crédit qui est demandé. C'est à ce moment là que la Municipalité verra si les options défendues au travers de ce concours sont réalisables telles quelles, respectivement quels aménagements il y aura lieu d'intégrer. Typiquement ici, on voit que la question de la densification reste relativement ouverte suite aux diverses interventions du Conseil.

Il s'agit donc aujourd'hui d'aller de l'avant et lors de la prochaine étape, nous pourrions nous poser la question de savoir avec quels partenaires et sous quelle forme nous pourrions le faire afin de réaliser ce qui deviendra, à terme, un projet.

La question est aujourd'hui prématurée. Elle se posera le moment venu et il s'agira alors bien évidemment de faire un appel qui soit tout à fait public et transparent.

Quant à la qualité des logements qui seront offerts, il s'agit ici d'offrir une certaine mixité dans l'habitat et dans les activités que va permettre ce site aménagé.

M. le Syndic espère ainsi avoir répondu à la plupart des préoccupations.

M. le Président passe ensuite à l'amendement de la commission soit l'ajout d'une conclusion 3bis.

M. Patrick Aubort, président de la commission en donne lecture:

3bis a) d'atteindre le standard Minergie;

b) de protéger la châtaigneraie et ses abords;

c) d'augmenter le CUS (coefficient d'utilisation du sol).

La parole n'est pas demandée.

Cet amendement est accepté à la majorité moins une voix contraire et 6 abstentions.

La parole n'est plus demandée.

M. Patrick Aubort donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques abstentions:

1. d'accorder un crédit de Fr. 450'000.— au maximum à la Municipalité pour l'étude d'un avant-projet de quartier modèle sur le site des «Grands Prés» à Baugy;
 2. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie;
 3. d'amortir cette dépense sur l'exercice en cours;
- 3bis a) d'atteindre le standard Minergie;
- b) de protéger la châtaigneraie et ses abords;
- c) d'augmenter le CUS (coefficient d'utilisation du sol).
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

6.2. relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2011 et 2012 (19/2010) (rapporteur: M. Grégoire Furrer)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte sur le règlement.

Tous les articles sont acceptés sans discussion. La discussion est ouverte concernant le préavis. M. Pierre-André Spahn, bien que la situation financière de la commune ne soit pas au beau fixe, est convaincu que dans le cadre du projet de budget présenté, il y a de quoi présenter des économies conséquentes. Il rappelle que depuis de nombreuses années nous faisons des bénéfices sur le dos du contribuable.

M. Spahn avait déposé un amendement qui a été refusé en commission. Il le redépose ce soir soit:

De diminuer de 8 points le taux d'imposition communal et de le porter à 62 dès le 1er janvier 2011 et ce sur une durée de deux ans. Sous les articles 1, 2 et 3 du règlement.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Alexandre Staeger précise que Montreux Libre était ouvert à une certaine réflexion concernant une éventuelle baisse d'impôt car les comptes semblaient bons et les investissements prévus n'étaient finalement pas dépensés. Dans ces circonstances particulières, une baisse d'impôt temporaire aurait pu se justifier.

Fort de ce constat, la commission des finances a demandé à voir les documents permettant de juger des implications qu'aurait eu une diminution d'impôt. Parmi ces documents figure la pyramide fiscale des contribuables de notre commune, document annexé au rapport de la commission et qui a retenu toute l'attention de Montreux Libre.

M. Staeger s'étonne que la droite, par la voix de M. Spahn, persiste à demander une baisse d'impôt dès lors que les chiffres présentés démontrent clairement qu'une telle mesure ne profiterait d'une manière significative qu'à un petit nombre de contribuables. Dans la plupart des cas, une baisse de deux points d'impôt ne permettrait même pas d'économiser CHF 100.— par contribuable.



Nouveau au Centre-Ville à Montreux

la Fondation Balcons du Lac est heureuse de vous annoncer l'ouverture de son nouvel établissement de 43 lits C de gériatrie et psycho-gériatrie, ainsi qu'un UAT de 12 places.

Avenue du Casino 25, 1820 Montreux
Tél. 021 963 78 90 - palmiers-centreville@vtxnet.ch

Fondation Balcons du Lac, Ch. Eaudine 4, 1820 Territet - fondationbalconsdulac@aby.ch

De plus, dans un contexte de budgets déficitaires, l'heure n'est pas à une baisse d'impôt. Cela procède d'une saine gestion des deniers publics pourtant si chers à la droite.

L'analyse de cette pyramide fiscale ne s'arrête pas là. On constate que la plupart des contribuables montreusiens se situent dans la tranche de revenus imposables la plus basse, soit de CHF 0 à CHF 10'000.—. Il s'ensuit que les propositions habituelles de fin d'année de la droite, soit des coupes linéaires seraient malvenues puisque ce serait les subventions, notamment sociales, qui en souffriraient en premier lieu. En effet, il s'agit des rares dépenses que nous pouvons maîtriser au niveau du ménage communal et encore.

D'autre part, ce constat permet d'affirmer à Montreux Libre qu'il s'agira à l'avenir de créer un environnement plus favorable de la classe moyenne qui leur semble peu présente dans cette pyramide.

En conclusion, Montreux Libre invite le Conseil à accepter le préavis municipal tel que présenté et, par voie de conséquence, de refuser l'amendement proposé.

Mme Irina Gote précise que le groupe socialiste accepte ce préavis à l'unanimité de ses membres. En effet, le taux proposé de 64% fait qu'en tant que troisième ville du Canton, notre commune reste attractive fiscalement parlant.

Comme il est souligné dans le rapport, le taux d'imposition n'est nullement de nature à dissuader une entreprise ou un particulier de s'y installer. Pour le groupe socialiste, une baisse d'impôt ne se justifie en aucune manière. En effet, l'impôt est une juste répartition des richesses.

L'étude de la pyramide fiscale montre clairement que 80% des contribuables montreusiens ont des revenus imposables compris entre CHF 40'000.— et CHF 100'000.—. Pour cette catégorie de contribuable, une baisse de

2 points d'impôt représente un gain financier compris entre 36 et 133 francs, juste une économie qui permettrait de s'offrir quelques cafés au bistrot du coin.

Ce ne sont donc pas eux qui bénéficieraient de cette soi-disant manne lors d'une baisse du taux d'imposition. Alors qui? Et bien les 20% restants à savoir les gros contribuables. Montreux doit hypothéquer son avenir financier pour des personnes qui gagnent très bien leur vie et qui, au lieu de contribuer à des projets de société par le biais de l'impôt, ne feraient qu'accroître leur fortune personnelle.

Deux points d'impôt représentent 1 million 800 mille de manque à gagner pour la bourse communale. Avec cet argent, pourquoi pas, on pourrait financer un bout de la réalisation de Clarens-Centre. On pourrait financer un étage dans le cadre des différents projets à venir sur la parcelle de l'ex menuiserie Held: par exemple, un centre de rencontres pour nos aînés. On pourrait utiliser cet argent à la réfection de plusieurs places de jeux de la commune, notamment celle qui se trouve vers le Pierrier et en créer d'autres dans les quartiers.

Bref, cet argent est vital pour que la vie communautaire puisse se construire et s'épanouir pour le bien commun de nous tous.

Mme Gote invite donc l'assemblée à voter les conclusions telles que présentées.

M. Caleb Walther approuve mot pour mot ce qui vient d'être dit par Mme Gote et M. Staeger. Il ajoute que M. Spahn a reconnu en commission que la concurrence fiscale ne jouait plus aucun rôle. Cet amendement ne se justifie pas vu le contexte économique actuel.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, rappelle que l'approche suggérée par M. Spahn a été longuement pesée et soupesée par la Municipalité lors de l'élaboration de cet arrêté d'imposition. Une majorité évidente de la commission des finances a suivi cette proposition et finalement, il faut la plonger dans un contexte un peu plus général que M. Feissli résume de la manière suivante:

Il y a 5 ans, avec le concours du Conseil, pari avait été fait de dire que nous allions procéder à une baisse d'impôt de 5 points sur une période de 5 ans. Aujourd'hui l'on voit que ce pari a été tenu et nous avons toutes les raisons, les uns et les autres, d'être satisfaits car le ménage communal

Café-Restaurant



du Basset

En face du Port de Clarens

Après 14 ans passés à l'Auberge d'Eclépens et 7 ans à l'Hôtel des Trois Cœurs de Vaulion, la famille Ostinelli se réjouit de vous accueillir dans un cadre familial et chaleureux au Café-Restaurant du Basset à Clarens.

La carte coulant et s'apparentant au fil des saisons est mise en œuvre pour assoiffer tous les caprices de vos papilles. La qualité d'une cuisine raffinée et d'un service soigné en font un endroit incontournable pour les amateurs de découvertes gustatives. Tout est mis en œuvre pour satisfaire les clients, les aliments

sont de première qualité et de toute fraîcheur.

Chateaubriand, Filets de perches du Léman, Cartes de saisons, Menu Gourmand et pleins d'autres surprises vous attendent...

La volonté à vouloir vous faire plaisir, tient à cœur la famille Ostinelli, c'est pourquoi elle souhaite transmettre sa passion en formant des apprentis.

Toute l'équipe du Café-Restaurant du Basset se réjouit de vous servir du mardi au samedi toute la journée ainsi que le soir.



Au Café-Restaurant du Basset, on vit incontestablement une étape de repos gourmand, dans cette élégante salle à manger qui s'ouvre délicieusement sur une carte culinaire inventive pour des plats de traditions et des créations légères et savoureuses. Avec une assiette du jour proposée avec délicatesse.

Sa cuisine est par ailleurs un enchantement pour le palais et les yeux et s'accompagne, naturellement, d'excellents crus.

A midi ou le soir, en affaire ou en intimité, vous serez séduit par tant de passion culinaire du chef de cuisine et patron Ivo.

P Places de parc - Sentier des Borgognes 2A - CLARENS - 021 964 82 44

Super
LOTO
Vendredi 11 mars
Abonnements
Traditionnels !
Cartons agrafés ! 2011

Salle Pierrier Clarens 20h.
BUS VMCV gratuit au retour

FSG Montreux - Montreux-Volley
CMMC et Rapid Montreux

n'a pas été homéré ni notre capacité d'investir. Un certain nombre de provisions ont été créées.

De l'autre côté, un réel ballon d'oxygène a été offert aux contribuables montreuusiens par cette baisse de 5 ans.

Ce que la Municipalité propose aujourd'hui, dans un contexte économique qui a très sensiblement évolué, sachant que l'avenir est rempli d'un certain nombre d'incertitudes ou d'éléments sur lesquels il est très difficile de poser la notion «Beau fixe» mais plutôt la tendance «favorable».

C'est pour cette raison que d'une part la Municipalité a souhaité proposer l'arrêté d'imposition seulement pour deux ans et naturellement que dans cette approche, elle a décidé de continuer le pari deux ans encore soit moins 5 sur 7 ans.

La parole n'est plus demandée quant à cet amendement.

L'amendement de M. Spahn est refusé par 37 NON, 26 OUI et 2 abstentions.

L'arrêté d'imposition est ensuite accepté à une évidente majorité.

M. Grégoire Furrer donne lecture des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques voix contraires et abstentions:

d'adopter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

6.3. relatif à la révision partielle du Règlement sur le statut du personnel communal (21/2010) (rapporteur: M. Pierre Rochat)

M. Pierre-André Spahn s'exprime au nom du groupe PLR. Les membres de ce dernier ont pu constater avec satisfaction l'excellent travail de préparation de ce dossier et ont pu apprécier le bon climat qui a régné au sein de la commission.

Cette révision offre de belles perspectives d'évolution pour la gestion des ressources humaines en général. Beaucoup d'améliorations et d'innovations seront apportées ces prochaines années.

Elles vont dans le bon sens notamment au niveau de l'organisation du travail, du contrôle de services, de la gestion de l'absentéisme, etc...

Les membres du groupe PLR se sont ralliés sur de nombreux points tenant compte qu'en la matière, il est essentiel de respecter les droits acquis ainsi que les accords convenus dans le dialogue constructif qui s'était développé de façon partenariale entre employeurs et collaborateurs.

Ils espèrent qu'à terme, certains aspects importants pourront être repris, tels que:

- l'opportunité de maintenir le statut de fonctionnaire
- certaines modalités de gestion du deuxième pilier
- la compensation supplétive du renchérissement
- la couverture perte de gain, etc...

Pour la diminution progressive des horaires de travail, les membres PLR ont bien noté qu'elle est de compétence municipale mais aussi qu'elle est liée à la mise en place simultanée de dispositions d'organisation permettant d'augmenter performances et rentabilité.

Reste la question du subsidé «Caisse-Maladie». C'est un point sur lequel M. Spahn reviendra par le biais d'un amendement.

Au-delà de ces quelques considérations, le groupe PLR votera ce règlement tel qu'amendé.

Mme Irina Gote informe que le groupe socialiste accepte la révision du règlement sur le statut du personnel communal à l'unanimité de ses membres.

Comme il ne s'agit que d'un toilettage et qu'au travers de cet exercice la Municipalité essaie de réguler un certain nombre de situations qui ont eu posé problème quant à leur application, le groupe socialiste ne peut que suivre les modifications proposées.

Mme Gote salue aussi le fait que la version proposée émane d'une étroite collaboration entre la délégation du personnel communal et trois représentants des chefs de service. Elle correspond donc aux attentes de ces derniers et leurs voix ont été prises en considération.

Mme Gote se permettra d'intervenir dans le débat si cela s'avère nécessaire.

M. Pierre Rochat, Président de la commission, tient à relever l'excellent travail ainsi que le très bon esprit qui ont animé les travaux de la commission dans les prolongements de ceux de la Municipalité avec un souci de consultation des collaborateurs de la commune et de la délégation du personnel. Cette manière de fonctionner est à saluer car elle a permis de bien avancer.

Il s'agit effectivement d'une révision partielle et M. Pierre Rochat aimerait encore une fois remercier la Municipalité d'avoir facilité les travaux de la commission en mettant une secrétaire à disposition.

Il n'y a que deux amendements qui ont été acceptés soit un au chapitre 2 et un au chapitre 3.

M. le Président ouvre la discussion sur le règlement chapitre par chapitre.

Le Chapitre 1, art. 1 à 3, est accepté sans discussion avec une abstention.

Chapitre 2, art. 4 à 11

Amendement déposé à l'art. 10: M. Pierre Rochat, président de la commission, explique qu'il s'agit d'une précision. Il a paru important aux membres de la commission de préciser à la deuxième ligne de cet art. «et que celui-ci quitte la commune» suite inchangée.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

L'article 10 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

Le chapitre 2 dans son entier et tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

Chapitre 3, art. 12 à 34

M. Pierre Rochat, Président de la commission, explique que cet amendement a été déposé à l'art. 28, alinéa 2, où l'on parle des vêtements de travail. Il est évident que l'on doit parler de vêtements et d'équipement donc il s'agit formellement de rajouter «et d'équipements spécifiques» à l'al. 2 et 3.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

Mme Jacqueline Pellet a sous les yeux l'art. de la Municipalité et celui de la commission. Elle constate qu'ils sont identiques et que l'on ne parle pas d'équipements.

M. Pierre Rochat répond qu'il est bien mentionné en page 8 du rapport que l'on parle d'équipement.

L'amendement à l'art. 28 est accepté à l'unanimité.

L'article 28 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

Le chapitre 3 dans son entier est ensuite accepté, tel qu'amendé, à l'unanimité.

Chapitre 4

Les sections 1 et 2 sont acceptées sans discussion à l'unanimité.

La section 3 est acceptée sans discussion à la majorité moins une voix contraire et une abstention.

Le chapitre 4 dans son entier est accepté à l'unanimité.

Chapitre 5

La discussion est ouverte.

M. Pierre-André Spahn dépose un amendement à l'art. 68 nouveau qui parle de la participation de la commune aux frais de l'assurance-maladie. A son avis cette participation fait doublon avec les subsides que l'on touche de la part du Canton. Il faut savoir qu'à Montreux, environ 25% de la population touche des subsides pour l'assurance-maladie en fonction de leur revenu. Il est donc inutile que la commune se substitue au canton pour payer encore une participation, d'autant plus que M. Spahn n'est pas certain qu'il y ait un contrôle entre la participation de la Commune et celle de l'Etat ce qui pourrait signifier un certain bénéfice.

Toujours est-il que M. Spahn dépose un amendement qui se fera en deux fois, soit le premier dans l'art. 68 nouveau, par la suppression des alinéas 2 et 3. Cet amendement en suscite un autre à l'art. 92 nouveau qui complète l'art. en disant simplement à l'exception des droits acquis selon l'art. 72 de l'ancien règlement.

Il est clair que dans la suppression des subsides de la participation aux frais de l'assurance-maladie, il n'est en aucun cas question d'enlever ce qui est acquis au personnel communal donc pour tous ceux qui en bénéficient cela n'aura aucune conséquence. Cela concernant uniquement l'engagement de nouveaux collaborateurs.

La discussion est ouverte sur ces amendements.

Mme Irina Gote déclare que le groupe socialiste, à l'unanimité de ses membres, invite l'assemblée à refuser cet amendement. Même si la participation de la commune à la prime d'assurance-maladie peut paraître inappropriée depuis la rentrée en vigueur de la LAMAL, elle garde pour nous, tous ses effets.

Aujourd'hui encore, il y a des personnes à bas revenus. Cet élément n'a pas changé et il existe depuis la nuit des temps. Avec cette participation, qui n'est pas un arrosage automatique puisqu'il y a des critères d'attribution sur le revenu et le nombre d'enfants, la Municipalité essaie d'apporter un soutien supplémentaire aux jeunes familles. C'est très louable et cela justifie amplement son maintien.

Mme Gote rappelle que la délégation du personnel a participé au toilettage de ce statut. Il lui semble qu'en enlevant cette prestation qui représente au bas mot, pour l'ensemble des employés, un montant de CHF 50'000.— à la charge de la Commune, nous risquons de créer un déséquilibre au niveau des prestations offertes au personnel.

Malheureusement, Mme Gote ne voit pas d'autres solutions de compenser ce manque à

gagner pour certains par le biais de ce règlement. C'est par des petits gestes comme celui-ci que la commune peut compter sur un personnel motivé et fidèle.

Mme Gote rappelle également que certaines tâches sont ardues et difficiles. Il n'est pas toujours facile de trouver du personnel adéquat en tant qu'employeur.

Maintenir ce qui a été mis en œuvre jusqu'à présent, c'est garder un personnel motivé et fidèle et cela n'a pas de prix.

M. Caleb Walther précise que le groupe des Verts, majoritairement, votera contre cet amendement pour les mêmes raisons que Mme Gote représentant le groupe socialiste. Simplement pour préciser que comme cet amendement arrive maintenant, le résultat de fait est de baisser les plus bas salaires de notre Commune et en priorité aux bas salaires avec familles. Si le PLR était arrivé avec une proposition disant qu'il s'étonnait d'une subvention sur les primes d'assurance – maladie et qu'ils préféraient une allocation familiale, cela aurait pu être compris.

M. Alexandre Staeger rappelle que l'assurance-maladie est une des dépenses qui augmente le plus d'année en année et qui plombe le budget des ménages. De ce point de vue, il se verrait mal accepter cet amendement.

M. Yves Laurent Kundert insiste sur le fait qu'il y a des négociations entre les collaborateurs et la Municipalité. C'est grave de remettre tout d'un coup cela en cause. Cela veut dire que lorsque les employés négocient avec leur employeur, le Conseil communal vient s'immiscer. Il faut respecter ces négociations.

M. Pierre-André Spahn rappelle que cet amendement ne touche pas aux droits acquis mais il concerne les nouveaux employés. Il maintient quand même que les personnes à faibles revenus sont subsidiés de part et d'autres avec des aides des services sociaux.

La droite se bat pour subventionner les gens qui en ont besoin et non pas à tout va comme ces fameux 300 francs dont certains sont fiers pour les transports publics qui plombent le budget alors que seules certaines personnes ont en besoin et non pas l'ensemble de la population.

M. Spahn souhaite un peu plus de pragmatisme.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, rappelle qu'une décision assez nourrie a déjà eu lieu à ce sujet dans le cadre de la commission. Pour être parfaitement et intellectuellement honnête, M. Feissli pense que l'on peut admettre qu'il s'agit quelque part d'une forme de «scorie historique». En effet, il faut remonter au temps où les assurances-maladie n'étaient pas obligatoires et où la Municipalité imposait à son personnel de s'assurer à une caisse-maladie décidée par l'employeur au travers d'une assurance collective.

Cette disposition a traversé le temps et encore une fois il aurait fallu tenter d'amener des mesures correctrices mais avec des compensations. Supprimer de manière abrupte les alinéas 2 et 3 de ce règlement revient dans les faits à péjorer d'une manière grave en terme de pourcentage, la situation des plus bas traitements parmi nos collaborateurs. Naturellement, comme on tient compte également du pondérateur familial au sens de la composition de famille, de péjorer les plus bas traitements avec des enfants ce qui n'est pas envisageable.

M. Feissli invite donc le Conseil à refuser cet amendement tout en s'engageant à reprendre langue avec la délégation du personnel et à tenir compte de cette remarque puis de négocier son abrogation mais pas sans compensation. L'ouvrage sera remis sur le métier et le message a été compris.

La parole n'est plus demandée quand à l'amendement.

L'amendement de M. Spahn est refusé à une évidente majorité.

La votation ayant eu lieu, M. Zulauf tient à rassurer M. le municipal des finances: Il n'a pas besoin de reprendre langue trop vite...

L'art. 68 nouveau est accepté à une évidente majorité.

Le chapitre 5 est ensuite accepté à la majorité moins 2 avis contraires et 3 abstentions.

Le chapitre 6, art. 69, accepté sans discussion à l'unanimité.

Le chapitre 7, art. 70 à 78, accepté sans discussion à l'unanimité.

Le chapitre 8, art. 79 et 80, accepté sans discussion à l'unanimité.

Le chapitre 9, art. 81, accepté sans discussion à l'unanimité.

Titre II

Le chapitre 10, art. 82 à 84, accepté sans discussion à l'unanimité.

Le chapitre 11, art. 85, accepté à l'unanimité.

Le chapitre 12, art. 86 à 88, acceptés à l'unanimité.

M. le Président soumet ensuite au vote le règlement tel qu'amendé.

C'est à la majorité moins 3 abstentions que le Conseil accepte le règlement tel qu'amendé.

M. Pierre Rochat, président de la commission donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins deux abstentions:

1. d'adopter le projet de Règlement sur le statut du personnel communal tel qu'amendé.
2. de charger la Municipalité de fixer son entrée en vigueur dès sa ratification par le Chef du Département de l'intérieur (DINT), mais au plus tôt le 1er janvier 2011.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, au nom de la délégation du personnel et de la Municipalité, tient à remercier les membres du Conseil pour leur soutien à ce projet qui a été hautement négocié. Grâce à la décision de ce soir, nous disposons d'un outil performant et actuel pour quelques années.

6.6 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'100'000.— pour les transformations et l'extension du bâtiment de l'établissement horticole de la Karma à La Tour-de-Peilz (30/2010) (rapporteur : M. Christian Bécherraz)

M. Christian Bécherraz, président de la commission, donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

1. d'accorder à la Municipalité à cet effet l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'100'000.— au maximum;
2. de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
3. d'amortir le montant de Fr. 1'100'000.— par le compte de fonctionnement (compte No 351.08.3312) sur une période de 30 ans au maximum;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

6.7 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 960'000.— pour remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériels fermée en partie inférieure pour la voirie communale de Chailly/Montreux (31/2010) (rapporteur: M. Olivier Mark)

Ce rapport a été envoyé par mail.

Le Conseil n'en demande pas la lecture et M. Olivier Mark, président de la commission, tient à s'excuser pour son envoi tardif.

La parole n'est pas demandée.

M. Olivier Mark, président de la commission, donne lecture des conclusions:

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins deux voix contraires:

1. d'accorder à la Municipalité à cet effet l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 960'000.— au maximum;
2. de couvrir la dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
3. d'amortir le montant de Fr. 960'000.— par le compte de fonctionnement (compte No 351.04.3312) sur une période de 30 ans au maximum;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

6.8 relatif à l'élaboration d'un diagnostic communautaire pour l'amélioration de la qualité de vie des aînés à Clarens (32/2010) (rapporteur: Mme Jacqueline Pellet)

Mme Jacqueline Pellet, présidente de la commission, précise que dans le corps du rapport, 3 § avant la fin, il est indiqué que la commission émettait l'avis qu'il ne fallait pas surcharger les locaux de Jaman 8 qui pouvaient être affectés au parascolaire et que la ferme de la rue du Port semblait idéale pour une maison de quartier. La commission n'était pas unanime en l'occurrence et c'est uniquement certains de ses membres qui pensaient cela.

La discussion est ouverte.

Mme Sabine Leyvraz rappelle que durant notre dernier conseil, lors de la nomination de la com-

D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

Clin aux commerces

€ **OPERATION COUP DE POING** €
du 10 janvier au 19 février 2011

sur un choix de
MONTURES OPTIQUES
(du stock)

-50%

prolongé jusqu'au 28 février 2011 à Montreux

(non-cumulable avec d'autres offres ou avantages)

(dans la limite du stock disponible)

N'OUBLIEZ PAS DE DEMANDER VOTRE JETON POUR LE PARKING DU MARCHÉ

WWW.MULLEROPTIQUE.CH
MONTREUX - VILLENÈVE - BEA

ZARINA

Maison de Joaillerie



Grand'Rue 54, 1820 Montreux
Tél. +41 (0) 21 963 63 56
Tél./fax +41 (0) 21 963 63 58
www.zarina-group.ch

BIENVENUE AU RESTAURANT

LE MATARA

SUR LES QUAIS, DIRECTEMENT AU BORD DU LAC

★

CARTE D'HIVER
METS DE BRASSERIE
POISSONS DU LAC
SELON ARRIVAGE

★

LES MARDIS
POT AU FEU

LES MERCREDIS
FOIE DE VEAU FRAIS

LES JEUDIS
CHOUCROUTE GARNIE

★

BEST WESTERN

Eurotel Riviera

RÉSERVATIONS AU 021-966 22 30

suissemajestic | **GRAND HÔTEL**
MONTREUX - SWITZERLAND

RESTAURANT **45**



waiting 4 u

Grand Hôtel Suisse-Majestic
Avenue des Alpes 45 | 1820 Montreux
021 966 33 00 | suisse-majestic.com

Restaurants de la Grand'Rue

//// Unique en Suisse!

Bonus maximum garanti à vie
sur votre assurance voiture.

Agence générale de la Riviera
François Junod, Agent général
Rue du Simplon 45 • 1800 Vevey
Tél. 021 925 33 00

Agence locale de Montreux
François Junod, Agent général
Grand-Rue 3 • 1820 Montreux
Tél. 021 965 30 45



www.vaudoise.ch

Prenons les devants.

La
Rouvenaz

Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse
in Montreux

La
Vinoteca

Wine Bar in Montreux

La Terrasse

Lake View in Montreux

L'Avenir

Café - Restaurant à Vevey

■ ■ ■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTEUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 921 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch
www.restaurantavenir.ch



Horloger
Réparation, vente, achat
Devis gratuit

Pendules

Grand Rue 22 - Montreux

021 963 59 47

EDEN PALACE
AU LAC
Montreux Suisse Hotels & Resort

Rue du Théâtre 11 | 1820 Montreux
T 021 966 08 00 | info@edenpalace.ch

www.edenpalace.ch



Un tête-à-tête...



avec le Lac...

Royal Plaza
MONTREUX
Montreux Suisse Hotels & Resort

Grand-Rue 97 | 1820 Montreux
T 021 962 50 50 | info@royalplaza.ch

www.royalplaza.ch

Avenue du Casino



Hotel Helvetie

De lundi à vendredi: Plat du jour à Fr. 19
Le restaurant se trouve au 1^{er} étage de l'hôtel – Fermé le dimanche

A votre disposition sur demande

Pavillon d'époque sur les toits de l'hôtel pour repas privés jusqu'à 12 personnes
Salon-bibliothèque pour le thé l'après-midi
Salles pour séminaires, réceptions et banquets

Avenue du Casino 32 – 1820 Montreux – Tél. 021 966 77 77 – www.helvetie.ch

Spécialité

Filet de bœuf, sauce aux morilles
Vins de la région à prix doux

mission chargée de faire un rapport sur le préavis No 32/2010 relatif à l'élaboration d'un diagnostic communautaire pour l'amélioration de la qualité de vie des aînés à Clarens, le groupe socialiste avait déjà souhaité mettre en évidence l'importance de ce préavis. Après examen de celui-ci en commission, le groupe socialiste réitère son engouement envers ce projet.

En effet, ce projet à Clarens toucherait environ 3000 personnes de plus de 50ans. De plus, le travail a déjà commencé puisque la première partie du financement est assurée par le projet urbain Clarensensemble. La phase de récolte de données est en cours. Il semble donc important de soutenir ce préavis.

Le diagnostic communautaire utilise des données statistiques mais celles-ci sont complétées par les témoignages des habitants. Ce qui crée une dynamique entre la théorie des travailleurs sociaux de Pro Senectute et le vécu des habitants. Accepter de donner une suite à ce projet permettrait donc de montrer aux aînés de Clarens qu'ils sont pris en compte et que nous souhaitons développer un projet en partenariat avec eux.

Le groupe socialiste soutiendra ce projet à l'unanimité et vous enjoint à en faire de même.

La parole n'est plus demandée.

Mme Jacqueline Pellet, présidente de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité:

1. de prendre acte du préavis définissant le processus d'élaboration de la politique pour les aînés à Clarens;
2. de couvrir la dépense de 56'744 francs par les fonds disponibles en trésorerie;
3. d'amortir directement le montant de 28'372 francs par un prélèvement correspondant sur le fonds «Provision pour action sociale» (compte No 9281.700);
4. d'amortir le solde de 28'372 francs par la participation du projet urbain CLARENSensemble.

6.9 chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Bernard Gret «Election d'un sapin Président» (rapporteur: M. Michel Zulauf)

M. Michel Zulauf, président de la commission, tient à relever que la proposition de M. Gret pouvait paraître particulière lors de son dépôt, a suscité beaucoup d'intérêt lors de la séance de commission.

La discussion est ouverte.

M. Bernard Gret remercie M. Zulauf de son aimable rapport. Il invite ensuite l'assemblée à suivre l'avis unanime de la commission en le faisant savoir par une forêt de mains levées. La parole n'est plus demandée.

M. Michel Zulauf, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide avec quelques abstentions:

De prendre en considération la motion de M. Bernard Gret «Election d'un sapin Président».

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

7.1 relatif au projet de budget communal ordinaire pour 2011 (36/2010)

Parole à la Municipalité:

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, déclare que ce budget 2011 pourrait se résumer en trois mots: optimisme, prestations et rigueur.

Optimisme tout d'abord: les deux premières pages du préavis posent une analyse bien développée de l'environnement économique en général et de celui de notre région en particulier.

En résumé, les perspectives économiques pour 2011 sont globalement positives tout en restant marquées par un niveau assez élevé d'incertitudes. La croissance des recettes fiscale a été également appréciée à l'aulne de la croissance de la population et en regard des nouvelles constructions mises sur le marché.

Il reste toutefois très difficile à ce stade d'apprécier la part de ces nouveaux logements qui sera affectée à la résidence principale.

Prestations ensuite: Montreux avec sa vocation résolument orientée sur l'activité touristique et sur l'événementiel se doit de fournir tout au long de l'année de très nombreuses prestations en relation avec ces activités.

Malgré une hausse marquée, année après année, non seulement du volume d'activités mais aussi des diverses attentes voire exigences des partenaires, la Municipalité a une nouvelle fois, contenu la croissance de l'effectif du personnel au strict nécessaire pour y faire face.

A ce titre, la Municipalité profite de cette occasion pour remercier l'ensemble du personnel qui œuvre, chacun dans son secteur, pour offrir à l'ensemble de la population et des visiteurs de notre commune, une qualité de services qui va loin au-delà de ce que l'on est raisonnablement en droit d'attendre d'une commune de 25'000 habitants.

Le récent sommet de la francophonie en est un exemple.

Toujours au niveau des prestations, la Municipalité aurait pu être tentée de se rapprocher de l'équilibre budgétaire en agissant sur les subventions. Par choix, elle ne l'a pas fait. Derrière les subventions, il ne faut jamais oublier qu'il y a des organisations et des personnes.

Au niveau des organisations, nombreuses sont celles qui peinent, malgré la reprise économique, à retrouver des financements privés stables et à

la hauteur de ce qu'ils étaient il y a encore peu de temps.

Ces organisations, qu'elles soient actives dans le domaine culturel, sportif, associatif ou social, créent pour notre commune et pour notre région, au travers de leur activité, un retour économique et sociétal qu'il s'agit de reconnaître. Ces subventions doivent, à ce titre, être considérées comme un investissement.

C'est dans cet esprit que la Municipalité a maintenu, avec une enveloppe de plus de 14,5 millions, l'ensemble des subventions à la hauteur du budget 2010.

Une augmentation sensible est même à souligner dans le domaine du soutien aux familles notamment au travers du développement de l'accueil à la petite enfance ou encore pour les activités parascolaires.

La rigueur enfin: La Municipalité s'est attachée à construire un budget fondé sur une base zéro partant du principe que rien n'est jamais acquis. L'ensemble des dépenses de fonctionnement a été contenu dans une enveloppe stable voire en diminution pour certaines d'entre-elles. Malgré cela, les missions propres à une collectivité publique pourront être remplies et notamment dans le domaine de l'entretien courant du patrimoine communal.

Un effort particulier sera poursuivi en 2011 au travers d'un budget d'investissement particulièrement ambitieux, lequel est estimé à plus de 25 millions. Ce dernier s'inscrit dans une volonté municipale de poursuivre l'effort commencé cette année en accélérant un certain nombre de dossiers qui étaient pratiquement finalisés et ce dans le but d'apporter à nouveau un soutien marqué à notre économie locale et régionale.

Le budget tel que proposé, avec une croissance des charges de l'ordre de 4% et une croissance de revenus de quelques 5% par rapport au budget 2010, est un budget acceptable aux yeux de la Municipalité, en ce sens qu'il s'inscrit toujours dans le cadre d'un environnement économique incertain.

Il faut souligner que l'ensemble des prestations publiques ont pu être maintenues dans ce budget et qu'elles ont même été améliorées là où il y avait lieu de le faire.

Tout comme pour le budget 2010, les réserves accumulées en période de conjoncture favorable doivent aujourd'hui nous permettre de traverser une période plus instable en gardant confiance dans l'avenir. En effet, les aspects structurels et les perspectives de développement de notre commune, à court et à moyen terme, restent solides.

M. le Président donne la parole aux groupes par ordre d'importance.

M. Pierre Rochat informe que le groupe PLR tient d'abord à saluer la qualité du travail de l'Exécutif et de son administration, la présentation des documents présentés qui permettent une appréhension aisée des problèmes et enjeux.

Il est heureux de voir que les effets de la nouvelle péréquation, difficiles à appréhender, ce qu'il concède volontiers, sont moins défavorables qu'on nous le disait, notamment lors du premier débat sur l'arrêté d'imposition, d'où probablement un déficit réduit par rapport à celui de 2010. Par contre, il regrette:

- le fait que le contexte économique présent, certes nécessaire et intéressant, reste au plan international, national et cantonal, sans grande analyse, quoi qu'en dise M. le



Retour d'hôpital, problème de santé.....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr.
17.50

VOTRE BIEN-ÊTRE, EN TOUTE SÉCURITÉ.

Municipal des finances, de l'environnement régional, pourtant, sur certains aspects, un peu différent des autres régions,

- l'absence d'une mise en contexte, d'abord prospective par rapport au programme de législature et à la planification financière qui doit l'accompagner, mais aussi, avec un éclairage, même approximatif et prudent, sur la situation des comptes 2010.
- Le cadre budgétaire ordonné par la Municipalité, qui laisse une marge de progression assez confortable, notamment sur les biens services et marchandises, qui ont sans cesse progressé depuis trois ans et pour lesquelles l'Exécutif admet, ça fait partie du cadre fixé, encore une progression de l'équivalent de la moyenne de ces trois dernières années.
- Enfin, question de forme, le fait que les Conseillers ne reçoivent pas la présentation, graphique notamment, faite à la presse et à la commission finance, qui offre une vue globale intéressante.

Dans le prolongement, au-delà de remarques de détail qui seront faites tout à l'heure et de celles qu'elle générera elle-même, le groupe PLR demande à la commission des finances d'être particulièrement attentive:

- aux charges salariales qui progressent de 4%, avec des compléments de postes dont la nécessité est à vérifier, notamment au niveau de l'administration, ayant le sentiment que certaines tâches (accueil, communication,...) pourraient être avantageusement confiées à des privés dont c'est le métier, ou partagées avec d'autres communes et/ou entreprises (archives),
- aux subventions qui doivent être bien calées sur le contrat de prestations correspondant.

Enfin, pour le reste, le groupe PLR reste conscient que ce qu'il demande à la commission des finances est difficile, dans la mesure où:

- la Municipalité n'a visiblement pas, contre toute attente, la volonté de tendre, par des choix visibles, vers un budget équilibré,
- la majorité de notre Conseil a démontré plusieurs fois, cette année, sa volonté de participer au maintien de ce déficit par des décisions coûteuses comme, notamment, la subvention aux usagers des transports publics,

Le groupe PLR souhaite donc simplement que la commission des finances adopte quelques amendements dits d'indication, donnant une tendance plus réjouissante pour l'avenir de nos finances; le PLR se fera un plaisir de les soutenir.

M. Daniel Manzini s'exprime au nom du groupe socialiste. Il estime que ce budget est inquiétant mais pas dramatique. Inquiétant car sa marge d'autofinancement est négative avec 1,25 million et qu'ainsi les recettes ne couvrent pas le ménage communal.

Une bonne nouvelle: le montant global facture sociale et péréquation confondues qui montre quand même une différence de 4 millions entre les comptes 2009 et le budget 2011. On bénéficie également d'intérêts sur les revenus des capitaux, ce qui est très important et les intérêts passifs sont très faibles.

On aura tout intérêt à ne pas inverser la tendance dans la mesure où si les intérêts passifs venaient à augmenter avec moins de revenus de capitaux, ce serait de l'argent à rechercher ailleurs.

Ce n'est pas dramatique car notre trésorerie actuelle est enviable par de nombreuses communes. Le budget reste une autorisation et non une obligation de dépenser et la Municipalité a toujours fait en sorte à ce faire que les comptes soient toujours meilleurs que le budget.

Maintenant, la commission est prête à examiner toutes les pistes bien qu'elles soient ténues au vu des charges liées. C'est éventuellement sur les subventions que l'on pourrait tailler mais à ce sujet nous avons quelque peu les mains liées.

M. Caleb Walther, s'exprime au nom des Verts. Bien sûr, ce budget est déficitaire et la marge d'autofinancement négative, mais les Verts constatent malgré tout quelques éléments positifs. D'une part la Municipalité propose de maintenir le niveau de ses aides et subventions. C'est essentiel pour la vitalité de notre commune.

Les Verts saluent également l'engagement supplémentaire d'apprenties et d'apprentis, tout comme ils sont favorables à l'augmentation de l'aide à l'accueil de la petite enfance. Même s'ils attendent de la Municipalité ses projets d'investissements, déjà promis à la commission des finances, ils constatent qu'il y a des signaux politiques clairs et intéressants dans ce budget. M. Caleb Walther se réjouit d'étudier ce budget en commission, notamment sur le bien fondé de l'augmentation des charges. Mais soyons honnêtes, vu les engagements régionaux et cantonaux, notre marge de manœuvre est de plus en plus faible. On peut ainsi être satisfaits d'avoir fait des réserves pour assurer de futurs investissements.

Cela implique cependant que la commission se penche sans a priori sur toutes questions afin de voir quelles réponses positives peuvent être proposées.

Le groupe UDC ne souhaite pas s'exprimer.

M. Alexandre Staeger précise que Montreux Libre prend acte, sans enthousiasme particulier, du projet de budget qui nous est présenté par la Municipalité. Il ne va pas revenir sur le manque de vision que beaucoup reprochent habituellement à la Municipalité, le budget 2011 semblant ne pas faire exception à la règle. En effet, investir dans l'entretien du patrimoine, rénover le Centre des Congrès ou des serres communales qui ne l'ont pas été depuis plus de 20 ans ne dénote pas une imagination débordante. Voici donc les quelques éléments que Montreux Libre souhaite relever.

En ce qui concerne le personnel, il ne conteste pas qu'il faille maintenir un niveau de service adéquat pour les citoyens. Toutefois, dans un

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97

021 963 44 93

MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

VOTRE PARTENAIRE
DANS L'ENTRETIEN
DE VOS BATIMENTS



FACILITY SERVICES

021 691 33 66

www.hopp.ch

info@hopp.ch

VOTONS LA LISTE VERTE !



Bassam Degerab
ingénieur,
Clarens



Florian Chiaradia
archéologue,
Brent



Stéphane Barbey
conseiller
communal
juriste, Les
Avants



Caleb Walther
conseiller
communal
enseignant,
Chailly



Eric Walther
conseiller
communal et
député au Grand
Conseil,
Montreux



**Maria Magdalena
Müller**
conseillère
communale
employée de
commerce, Clarens



Patricia Vouilloz
secrétaire de
direction,
Montreux



Michel Bongard
conseiller
communal
biologiste,
Montreux



**Ludwig
Lemmenmeier**
conseiller
communal
indépendant,
Brent



**Aurelio
Mastropaolo**
conseiller
communal
médecin, Territet



Olivier Blanc
2e vice-président
du conseil
communal
traducteur,
Clarens

**VOTER vert,
c'est penser à
l'équilibre, à
la famille, à la
bientraitance**



**Yves Laurent
Kundert**
conseiller
communal,
président vert,
Montreux



**Christian
Allenbach**
conseiller
communal
médecin,
Chailly



Montreux est une préoccupation quotidienne pour Caleb Walther

Caleb Walther est le candidat des Verts à la Municipalité de Montreux dans la perspective des élections de ce printemps. Ce professeur de mathématiques et informaticien, marié et père de deux enfants, est conseiller communal depuis treize ans à Montreux. Enfant de Chailly, il a toujours été très concerné par le fonctionnement et l'avenir de sa commune.

Pour lui et les Verts, l'objectif est d'agir localement en pensant globalement, de façon à améliorer la qualité de vie de la commune, en accordant une attention particulière à l'environnement.

Afin d'atteindre ces objectifs Caleb Walther énonce plusieurs propositions. Tout d'abord, sur le plan des infrastructures, il compte pérenniser la subvention de 300 francs accordée aux

citoyens sur l'achat des abonnements de transports publics. Il désire aussi développer la mobilité douce en général, notamment grâce à la réalisation d'aménagements pour les cyclistes. Il souhaite étendre les zones 30 km/h et 20 km/h (zone de rencontre) dans les villages et les quartiers d'habitation pour plus de sécurité et de convivialité à ces endroits. Enfin, il envisage la création de parcs et d'espaces verts afin de multiplier les lieux de rencontre et rendre la ville encore plus attractive.

Caleb Walther reste très concerné par l'insuffisance de logements à prix abordables pour les classes moyennes à Montreux. Et il entend pratiquer une politique active pour que la commune investisse dans ce domaine.

Sur le plan culturel, le candidat des Verts se réjouit de la tenue de manifes-



Caleb Walther

tations d'envergure à Montreux mais il veut également promouvoir des animations culturelles plus diversifiées avec des manifestations à caractère local.

Caleb Walther rappelle qu'il s'est engagé sur ces différents points avec ses colistières et son colistier socialistes, dans le cadre de leur programme commun, la plate forme pour les élections municipales du printemps.

Contact: info@verts-montreux.ch

contexte de déficit budgétaire, toutes les augmentations de postes projetées ne semblent à première vue pas pertinentes. A cela vient encore se greffer la diminution du temps de travail prévue par le statut du personnel que nous avons adopté tout à l'heure. Montreux Libre sera donc très attentif à ce sujet en commission. Il s'agit quand même d'une augmentation de plus de deux millions de francs (plus de 5 %) uniquement pour le compte Personnel.

L'augmentation réelle du montant du compte Biens, services et marchandises nous semble quant à elle relativement bien maîtrisée, puisqu'elle avoisine 1,42 %.

L'intérêt de Montreux Libre se porte aussi sur le compte Participation à des charges de collectivités publiques, qui, bien qu'il appartienne aux charges liées, donc non maîtrisables, affiche une augmentation significative. Entre autre, il note une progression de 13 % de la facture sociale (compte 720.3515). Nous sommes donc surpris de lire en page quatre du préavis que celle-ci devrait diminuer d'un quart et attendons des explications à ce sujet.

En ce qui concerne les revenus, et puisque la question a été posée dans le cadre du préavis spécial sur l'arrêté d'imposition, Montreux Libre maintient son opposition à une baisse d'impôt. Non seulement celle-ci ne permet-elle pas aux contribuables de faire des économies substantielles, mais surtout, lorsque les budgets sont déficitaires comme c'est le cas ces derniers exercices, ce n'est pas le moment de réduire nos revenus si nous voulons pouvoir continuer à investir.

Quant aux investissements, justement, Montreux Libre apprécie les programmes ambitieux. Toutefois, il ne sert à rien de planifier autant d'investissements si la majorité d'entre eux ne sont pas effectués ou sont reportés. Il nous semble que cela est un peu trop souvent le cas. Il sou-

haite donc que tous les investissements prévus pour 2011 soient accomplis en 2011. Ne pas dépenser l'argent affecté aux investissements permet à certains (y compris dans nos propres rangs) de prétendre ensuite que la perception des montants correspondants était inutile et que ceux-ci devraient être restitués aux contribuables.

En conclusion, Montreux Libre se permet de noter que le déficit reste somme toute modéré et que la situation est loin d'être catastrophique, mais que ce n'est pas une raison pour se relâcher. De même qu'il n'y pas de petits profits, il n'y a pas de petites économies.

M. Grégoire Furrer, président de la commission des finances, a bien entendu la position des différents groupes. Il tient cependant à pondérer un chiffre évoqué par M. le Municipal des finances. On a beaucoup parlé des subventions ce soir et M. Feissli a parlé de 14 millions, ce qui peut faire frémir s'il est sorti du contexte. M. Furrer tient à préciser que sur ces 14 millions il y en a la moitié qui provient de la facture sociale. Pour tout ce qui concerne les dépenses, subventions comprises, la commission des finances fera son travail avec la plus grande rigueur comme à son habitude.

La discussion générale n'est plus demandée.

M. le Président ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Cette dernière n'est pas demandée.

La commission des finances examinera ce projet de budget.

7.2 sur le projet de budget 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (37/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission intercommunale de gestion de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) examinera ce projet de budget.

7.3 sur le projet de budget 2011 du Fonds culturel Riviera (38/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission intercommunale de gestion Fonds culturel Riviera examinera ce projet de budget.

7.4 sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'770'000.- pour la remise en état du bâtiment et des aménagements extérieurs de la Villa Mounsey, rue du Marché 8, ainsi que la création d'un point de collecte sélective sur le sentier de Mounsey (39/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence des Verts: M. Michel Bongard;

Membres: Mme Jacqueline Pellet, MM, Patrick Aubort, Salvatore Giannone, Denis Golaz, Anthony Huys, Yann Krebs, Charles Meichtry, Alexandre Staeger.

8. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE:

8.1. en réponse à la motion (ancienne) de M. Olivier Gfeller demandant de tout mettre en œuvre pour que nos transports publics adhèrent à la communauté tarifaire vaudoise des transports publics «Mobilis» et au postulat de M. Yanick Hess «Création d'un abonne-

La Page MIV

Montreux Info-Ville

BEST OFFER 2011 DE MITSUBISHI

BEST OFFER Bonus jusqu'à 6'500.-



BEST OFFER Bonus 6'500.-

NEW: Outlander DID Navigator CHF 49'990.-*
*BEST OFFER Nippon Bonus 5'500.- et Cash Bonus 1'000.- inclus

BEST OFFER Bonus 4'000.-



NEW: Colt Diamond CHF 19'990.-*
*BEST OFFER Nippon Bonus 3'500.- et Cash Bonus 500.- inclus

BEST OFFER Bonus 2'000.-



NEW: Lancer Diamond DID MIVEC CHF 31'990.-*
*BEST OFFER Nippon Bonus 1'000.- et Cash Bonus 1'000.- inclus

Diamond Leasing 2.9%***



Millasson Automobiles
Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

*Action BEST OFFER et leasing 2.9% valable jusqu'au 30.6.2011, prix nets TVA 8% incluse, ** 2.9% Diamond Leasing: 48 mois, 10'000 km/an, caution min. CHF 1'000.-, casco complète obligatoire. Cash Bonus NON cumulable. MultiLease AG n'accorde aucun financement, si celui peut causer le surendettement du preneur de leasing.

Génial à tout point de vue.

www.mitsubishi-motors.ch



Imprimerie I-Press SA
Avenue Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch

KIM Organisation
Votre spécialiste en Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

Ch. Du Chantey 34a 1817 Brent
Mobile +41 79 629 22 77
www.kim-organisation.ch

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE
Général-Guisan 34 1180 ROLLE
Tél.: 021 967 20 30 Tél.: 021 825 34 34
Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000

assur**futura**

Pierre-Alain Dupasquier
Directeur général

assurfutura Services
Avenue du Casino 42
CH-1820 Montreux
www.assurfutura.ch

Téléphone +41 (0)21 963 16 83
Téléfax +41 (0)21 963 16 50
Portable +41 (0)79 210 53 48
pierre-alain.dupasquier@assurfutura.ch

Agence **PAX ASSURANCES**



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans
signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact:
Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 17 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch

ment régional de transports publics pour nos élèves» (35/2010)

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess accueille favorablement ce rapport. Par contre, il regrette juste que la comparaison des tarifs annexée ne soit pas basée sur une comparaison uniquement locale. Il espère que ces détails de tarifs locaux seront donnés en commission.

M. Yves Laurent Kundert déclare que le groupe des Verts se réjouit de l'arrivée de Mobilis. C'est une économie d'argent et de temps. Il y aura parfois des personnes défavorisées par ce système soit celles qui ne voyageront que sur une seule zone. Néanmoins, le coup en vaut la chandelle.

Mme Jocelyne Bouquet constate que deux commissions se déroulent aux mêmes heures et avec certains commissaires identiques.

M. le Président répond que les commissaires s'arrangeront pour se faire remplacer.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence UDC: M. Franco Meichtry;

Membres: MM. Jean-Pierre Buholzer, Olivier Gfeller, Yanick Hess, Rolf Gosewinkel, Jean-Bernard Kammer, Yves-Laurent Kundert, Marcel Riedo, Philippe Sonnard.

9. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION ET DES POSTULATS SUIVANTS:

9.1. motion de M. Jean-Pierre Buholzer «Montreux – Plage: du rêve à la réalité»

Reporté à une séance ultérieure.

9.2. postulat de M. Patrick Aubort «Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la gare de Montreux»

M. Patrick Aubort donne lecture de son postulat:

«Le 25 septembre 2010, le PLR Montreux-Veytaux est allé à la rencontre de la population montreuusienne en installant un stand devant la gare de Montreux. Le but de cette démarche était de demander aux usagers ce leurs avis concernant les aménagements existants. Cette démarche participative ponctuelle a permis de constater un mécontentement général, mais a aussi été l'occasion de récolter d'excellentes idées, que ce soit pour les utilisateurs journaliers aussi bien que pour les hôtes de passage.

Voici quelques exemples:

Amélioration ou création de dessertes verticales entre la Grand'Rue, l'avenue des Alpes et la rue de la Gare avec des moyens mécaniques qui fonctionnent (escaliers roulants et ascenseurs), aussi bien pour descendre que pour monter.

Amélioration de la signalétique à la sortie de la gare, aussi bien en amont qu'en aval, surtout pour accéder aux correspondances des transports publics. Pose de panneaux d'information plus complets aux sorties de gare ainsi que des indicateurs de direction, Amélioration de la signalisation en ville pour indiquer la direction de la gare, aussi pour les piétons.

Création d'un concept pour l'illumination de la gare et de sa place. Sécurisation par la pose de caméras de surveillance. Conservation de l'accès au bancomat après 22 heures 30. Création

de toilettes publiques accessibles en tout temps et création d'un point de collecte des déchets (éco-point).

Repenser le concept général des circulations qui pourrait voir: la disparition des voitures sur la place Ouest; l'agrandissement du parking souterrain existant; la conservation de quelques places de «dépose minute»; une zone de rencontre entre la gare et l'hôtel Suisse Majestic; un éventuel transit en zone 30 km/h; la création d'une marquise sur le devant de la gare; la création de zones abritées de la pluie pour ceux qui attendent bus, cars et taxis; la possibilité de décharger des autocars sans gêner la circulation et leur permettre de rebrousser chemin; une voie de bus en site propre et éventuellement une zone de dépose à l'arrière de la gare. Mais aussi, permettre à nos hôtes ou à nos citoyens d'avoir la possibilité de louer un vélo à toute heure. La desserte des taxis dès 22h30 devrait faire l'objet d'une réflexion. Lors de l'étude de ce concept général de circulation, il ne faudra pas oublier de consulter les principaux utilisateurs, notamment les VMCV, les caristes et les taxis.

Ces différentes mesures permettront d'accueillir les voyageurs et le pendulaires sur une place de la gare plus avenante, moins stressante, avec des cafés et des commerces dignes d'une ville orientée vers le tourisme et la convivialité. Par la suite, la place Ouest réaménagée et pourquoi pas arborisée intelligemment, pourrait recevoir des animations ponctuelles ou régulières telles que concerts, fanfare, spectacles, cinéma de plein air, un marché hebdomadaire ou même pourquoi pas une braderie. Il faut avouer que les idées ne manquent pas.

Ces aménagements seront bien sûr liés au concept de circulation demandé par notre collègue Gret au travers de son postulat ainsi que le futur PPA (plan partiel d'affectation) ou PQ (plan de quartier) englobant l'ensemble du périmètre de la gare avec l'ancienne menuiserie Held et les Iris.

On pourrait bien sûr être beaucoup plus audacieux et certains de nos concitoyens se sont mis à rêver quid d'un hôtel de ville sur la place de la gare ou de l'exploitation de toute la partie sous-voie Ouest. D'autres sont restés plus modestes en proposant par exemple un concours d'artistes pour habiller le grand mur en moellons. Les plus visionnaires estiment qu'en escamotant le trafic, on résoudrait une bonne partie du transit de cet emplacement stratégique. Dans tous les cas, une transformation radicale permettrait de redynamiser et redistribuer les commerces, voire de faire réapparaître une certaine gamme de petits magasins qui ont disparu de notre centre ville.

Pour toutes ces raisons, je suggère que ce postulat, demandant l'étude d'un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la gare, soit transmis à une commission pour étude et rapport et je vous remercie de votre attention.»

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

9.3. postulat de M. Olivier Mark «Combattions le «littering» à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances»

M. Olivier Mark donne lecture de son premier postulat:

«Le littering... Voilà un mot pas de chez nous. Pas plus que le phénomène qu'il décrit, soit l'amoncellement de déchets issus d'une consommation éfrénée de restauration rapide et de boissons, notamment, lors des grandes manifestations populaires.

Oui, le littering est à notre environnement urbain ce que la gueule de bois est au fêtard: la trace, qu'on espère la plus furtive possible, des excès de la veille.

Mais voilà, ces déchets en PET ou en cartons, tout recyclables qu'ils soient, sont particulièrement dégoûtants sur nos rues, au petit matin. Tout le monde espère alors que les équipes de la voirie passent rapidement, idéalement avant le lever du jour, pour gommer le résultat de comportements qu'on espérait disparus grâce aux bienfaits de la civilisation.

Montreux est une ville d'accueil et les Montreuusiens sont prêts à jouer le jeu. Nos concitoyens aiment nos manifestations phares, sources d'attractivité et de prospérité, mais pas les nuisances qu'elles génèrent. Les lendemains d'hier doivent devenir plus acceptables qu'ils le sont actuellement pour une adhésion inconditionnelle des résidents en matière de développement touristique, notamment d'événements culturels et populaires.

Des solutions existent, mais elles seront moins faciles à mettre en œuvre que de jeter son couvert sur le trottoir une fois repu. Baisser les bras en matière de gestion de la propreté serait néanmoins la plus mauvaise solution. Au contraire, essayons de tout faire ce qui est possible pour traiter ce phénomène de manière avant-gardiste et novatrice.

Il n'y aura pas de recette toute cuite. Tous les partenaires impliqués dans l'organisation de manifestations devront contribuer à régler ce problème tant social qu'écologique, avec l'aide des autorités.

Réglementer ne suffira pas. La seule mise en place d'obligations en matière de déchets découragera les organisateurs et les ruinera. Les contraindre à utiliser des récipients réutilisables paraît être une bonne idée, mais ne réglera pas tout, et pourrait mettre les finances des mêmes organisateurs à mal sans un soutien communal concret. Compter sur la seule responsabilisation du public, par des opérations de sensibilisation, serait tout aussi utopique.

C'est vraisemblablement un savant mélange de ces différents ingrédients qu'il faudrait imaginer: une aide à l'acquisition et à l'entretien de vaisselle réutilisable, des campagnes de sensibilisation, et enfin la mise en place de règles claires, qui impliquent la notion de "pollueur payeur" pour ceux qui ne joueraient pas le jeu.

Le jeu, précisément, en vaut la chandelle. Une gestion progressiste des déchets serait à terme un bel avantage pour le développement durable et intelligent de la «destination Montreux» et de nos grandes manifestations. On peut faire de la propreté un argument de vente, car la propreté est toujours appréciée par la majorité des citoyens.

Régler ce problème, ce serait aussi une marque de respect pour nos employés communaux, à qui on impose une corvée bien ingrate. Les uns s'amusent, jettent leurs déchets négligemment, car on sait que d'autres viendront servilement les éliminer à l'aube...

Réglons ce problème, la commune peut y mettre quelques moyens et de l'énergie. Quant aux organisateurs, ils profiteront de cette attractive améliorée, à condition qu'on les aide concrètement à atteindre ce but, avec compréhension et détermination. Cette initiative doit les favoriser, pas les pénaliser.

Par ce postulat, je demande donc que la commune mette tout en œuvre pour imaginer et mettre en œuvre toute solution en vue d'éradiquer le problème du littering, autant que possible, en fédérant tous les acteurs en cause pour atteindre ce but.

Merci de votre attention!»

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

9.4. postulat de M. Olivier Mark «Définissons un véritable «Objectif logement» communal, pour que les montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi»

M. Olivier Mark donne lecture de son second postulat:

«S'il y a bien un point qui nous rassemble ici, au conseil communal, c'est le fait que nous habitons tous sur la commune. Et cela nous paraît normal.

Cette évidence pourrait masquer un problème fondamental: nos enfants pourront-ils toujours habiter à Montreux, demain, comme nous, aujourd'hui?

Notre ville est prospère, et c'est tant mieux. Je suis en effet d'avis que seul un développement économique soutenu nous permettra de faire face aux défis écologiques et sociaux de l'avenir. Pourtant, cycliquement, ce développement prend des allures moins harmonieuses qu'on pourrait le souhaiter. Les ressources d'une ville touristique sont en effet le sol et l'espace sont nous disposons. Or, la place n'est pas inépuisable. Ce fait s'accroît lorsque des objectifs qualitatifs ambitieux sont visés, à juste titre d'ailleurs, comme à Montreux.

En effet, plus on réglemente la mise à disposition d'un territoire convoité et attractif, plus les possibilités de construire se restreignent. Et plus la spéculation guette, bien entendu... à Montreux, on parle d'ores et déjà de transactions immobilières pour des appartements à Fr. 25'000.— le m2!

Si des mesures ne sont pas prises pour limiter cette tendance, les Montreusiens pourraient vivre ce que les habitants de Courcheville ou de Verbier vivent depuis longtemps. Là-bas, les indigènes doivent parfois se retirer dans des communes alentours moins prisées, car les logements sur place deviennent trop onéreux pour le commun des mortels. Or, une région ne peut pas vivre que de résidents saisonniers, qui n'exercent aucune activité économique sur place.

Alors, que faire? La solution miracle existe-t-elle?

L'aide à la pierre, c'est-à-dire le subventionnement à la construction, serait inadéquat pour les logements destinés aux citoyens de la "classe moyenne", soit la majorité de la population. Nous n'aurions d'ailleurs pas les moyens d'une telle politique. De telles mesures sont déjà mises en oeuvre pour nos concitoyens dont les revenus sont les moins élevés, lorsque cela est strictement nécessaire. Nous connaissons en effet les dérives potentielles de cette méthode, et il ne faudrait pas la généraliser.

D'autre part, agir en se basant uniquement sur la réglementation de la construction et de l'affectation du sol mènerait probablement à une nouvelle aggravation de la situation. Cette mesure doit être complémentaire à d'autres, si on veut éviter des curiosités en termes qualitatifs ou spéculatifs.

Il existe une autre possibilité très intéressante pour détendre la marche: mettre en action des mécanismes coercitifs et coordonnés, notamment par le biais du formidable levier que représente le patrimoine foncier communal. Lorsque des poussées inflationnistes sont détectées dans un segment sensible, par exemple pour les logements des familles, il faudrait mettre du terrain communal à disposition pour créer des logements, de manière ponctuelle et limitée, dans le cadre d'opérations public/privé, mais sans forcément subventionner la construction par ailleurs.

Il ne s'agit bien entendu pas de faire de la commune le plus grand promoteur de notre région. Les constructions doivent rester l'affaire d'acteurs privés, par exemple des coopératives. Sinon, nous entrerions dans un système planifié qui dériverait inévitablement par rapport aux réels besoins de la société. Il s'agirait donc d'agir par touches ciblées dans ce domaine, que ce soit dans l'espace et dans le temps.

La solution miracle n'existe donc pas. Il faut élaborer une véritable stratégie communale du logement, documentée et chiffrée, qui fait objectivement défaut actuellement: je cite un "objectif logement communal".

Résumons donc un peu les mesures souhaitées:

1. Premièrement, comme une analyse doit précéder toute action, il faut mettre en place un vrai tableau de bord de la situation du logement dans les différents segments, avec l'aide des acteurs privés et publics, pour connaître les besoins en logements et les prix, notamment pour les familles.
2. Étudier toute possibilité de densification des zones d'ores et déjà colonisées et urbanisées de la commune, tout en respectant les préceptes qualitatifs que les Montreusiens souhaitent préserver.
3. Prévoir un véritable plan d'action communal pour utiliser le levier du territoire foncier communal, de manière ponctuelle et ciblée, et mettre à disposition certains de nos terrains pour construire des logements non subventionnés, pour contrecarrer les poussées spéculatives excessives. Des partenariats privés-publics, basés sur des droits de superficie finement élaborés, devraient être mis en place à cette fin.
4. Prévoir tout autre mesure parallèlement aux subventions d'ores et déjà mis en oeuvre, en connaissant les faiblesses et les risques de ce genre d'aides, qui devrait se limiter aux logements destinés aux citoyens dont les revenus sont les moins élevés.

En 2010, la pénurie de logements touche d'ores et déjà la "classe moyenne" dans la région. Les PME montreusiennes peinent déjà à recruter du personnel qualifié dans un rayon géographique raisonnable. Nous connaissons tous des parents ou ces proches qui ont dû s'exiler pour des raisons financières. Tout cela provoque des déplacements intra-urbains déraisonnables et nuit à l'environnement.

La problématique est digne d'intérêt pour tous les acteurs, il est temps d'agir au-delà des projets ponctuels présentés à ce jour. Nous serons encore plus nombreux à être touchés par de graves difficultés si rien n'est entrepris, et cela verrouillera durablement le développement économique de notre commune.

Les mesures précitées devraient raisonner quelque peu cette situation préoccupante. Mettons donc au point un objectif logement communal et actualisons-le en permanence.



NOUVEAU À MONTREUX

«Venez apprécier un vrai café italien»

Lino's Coffee®
Hôtel Helvétie
Av. du Casino 32
1820 Montreux

Lino's Coffee®
Hôtel Suisse Majestic
Av. des Alpes 45



Les 4 Saisons
Restaurant Pizzeria

Nous vous proposons un super festival du «Risotto»

Risotto Radicchio et Prosecco	Fr. 21.—
Risotto Gambas royales et tomates séchées	Fr. 23.—
Risotto aux morilles	Fr. 25.—
Risotto «Pino» Oursins et Prosecco	Fr. 29.—
Risotto milanais avec foie gras de canard poêlé	Fr. 26.—

Avenue des Alpes 8 - 1820 Montreux – Tél. 021 963 63 83
Fax 021 963 63 84 – lesquatresaisons@bluewin.ch

Merci de votre attention.»

Ce postulat sera transmis à une commission lors de notre prochaine séance.

10. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

10.1. réponse à l'interpellation de M. Daniel Manzini relative aux conditions matérielles de la démission de M. Jean-Claude Doriot

La parole n'est pas demandée.

10.2. réponse à l'interpellation de M. Christophe Privet relative à la suite donnée à la décision refusant le préavis No 06/2010 sur la solution retenue en vue de l'harmonisation des registres fédéraux, cantonaux et communaux

M. Christophe Privet tient en premier lieu à remercier la Municipalité pour l'effort dans la rédaction de sa réponse.

Cependant il se désole de voir que l'on personnalise un débat qui n'a pas lieu de l'être.

Premièrement, M. Privet a pris bonne note que la Municipalité confirme avoir entrepris avec l'aide de M. Michel Alain, inscrit au registre du commerce sous la raison sociale. BarmaConsult, société individuelle, dont il faut encore une fois rappeler ce soir les buts de l'entreprise: «Formation dans le domaine du contentieux et de l'organisation de bureaux, conseils dans le domaine administratif».

Tout comme est aussi clairement noté sur le site Web de ce dernier l'argumentaire suivant: «Nous sommes en mesure de gérer une partie importante de votre contentieux. De la lettre de rappel à la procédure de poursuite, en passant par le suivi des plans de recouvrement, Barma Consult traite rapidement et efficacement les dossiers que vous lui confiez, qu'il s'agisse de quelques cas particuliers ou du suivi de l'intégralité des factures émises. Et songez-y: un volume important réduit les coûts!»

Ce n'est pas inutilement que les commissaires et ensuite le Conseil communal de Montreux, ont rejeté le préavis municipal. Cet aspect du dossier a été l'un des déclencheurs du refus. On ne confie pas des données aussi sensibles de 27'000 Montreusiens à une société dont l'un des buts et le recouvrement de créances. Bien entendu, que M. Michel Alain est une personne intègre. M. Privet n'en doute pas une seconde. Mais il est maladroit de vouloir absolument persister dans ce sens.

Deuxièmement, M. Privet se dit très satisfait que la Municipalité reconnaisse enfin que cette dépense n'était ni imprévisible, ni exceptionnelle, ceci répond clairement à une interrogation de passablement de personnes. Pourquoi avoir attendu si longtemps avant de déposer le préavis et pourquoi ne pas avoir mis en œuvre la première décision du Conseil communal.

Troisièmement, il est tout de même quelque peu léger pour une administration comme la nôtre, dirigée par un homme de talent, à savoir notre secrétaire municipal, que nous nous soyons simplement contentés d'une réponse aussi laconique de la part du préfet.

En effet, n'importe quel citoyen quelque peu renseigné aurait tout de suite compris à la lecture de ce courrier, que M. le Préfet, ne fait que confirmer la licéité de principe du moyen choisi par notre Municipalité pour financer la mise en œuvre

de la LHR, soit la dépense non prévue, au sens de l'art. 11 RCom, puisque la dépense extra-budgétaire au sens de l'art. 4 al. 1 ch. 3 LC a été refusée par le Conseil communal de Montreux. Un tel courrier ne dispense en aucun cas du respect des conditions posées par l'art. 11 RCom.

En clair, le courrier susmentionné de M. le Préfet n'est pas de nature à autoriser une dépense extra-budgétaire, puisqu'il s'agit-là d'une compétence réservée au Conseil communal. M. le Préfet, quoiqu'organe de surveillance des communes, ne peut pas se substituer à l'organe délibérant communal organe qui a été démocratiquement élu.

Et enfin pour terminer, n'importe quel citoyen «lambda» sait encore une fois, qu'il y a des délais légaux pour contester, voire signaler les agissements contraires de la Municipalité.

Une fois de plus, Montreux Libre aurait bien voulu croire en une réponse rapide de la Municipalité. Mais il faut se souvenir que pour Montreux Libre, les réponses se font malheureusement bien souvent attendre de longues semaines, voire de longs mois. L'interpellation de M. Staeger au sujet de la vente des Bosquets de Fontanivent a attendu une réponse qui a pris plus de six mois.

Alors comme on dit «chat échaudé craint l'eau froide» et encore une fois Montreux Libre ne s'est pas trompé. Il a fallu 8 semaines et une intervention lors du dernier Conseil pour obtenir une réponse aujourd'hui.

Le délai pour déposer le signallement était de 30 jours, soit 4 semaines, Montreux Libre a attendu ce délai avant de lancer ladite procédure de signallement.

M. le Président interrompt M. Privet en lui demandant de ne pas refaire tout un débat qui a déjà eu lieu.

M. Privet tient à terminer son intervention.

Il relève avec satisfaction la manière dont la Municipalité considère la fonction de conseiller communal, en se permettant de manière éhontée de le traiter de querulant, alors que stricto sensu c'est l'attitude de la Municipalité qui a entraîné la dénonciation.

Et enfin, M. Privet invite M. le Syndic et M. le secrétaire municipal, à faire plus attention dans le futur à leurs propos lors d'échanges avec le Conseiller d'Etat, M. Leuba.

M. Privet leur rappelle que, malgré leur petite phrase en fin de courrier qu'il cite: «Aucune copie n'est adressée aux auteurs du signallement, eu égard au caractère particulier de ce dernier» que M. le Conseiller d'Etat Leuba, n'a pas manqué de lui transmettre une copie dans un souci de transparence!

M. Privet conclut en disant qu'il est temps de laisser à présent trancher le Conseil d'Etat dans cette affaire.



PALAIS L'ALCAZAR *La Gastronomie*
Montreux *La Fête Le Rêve*

Un cadre de rêve pour vos repas de mariage ou d'anniversaire,
soirée de société, de fin d'année, congrès, séminaires
jusqu'à 300 personnes. Avec animation ou spectacle si souhaité.
Un lieu idéal pour productions artistiques Scène équipée, loges, etc...

Renseignements: Bureau Dad Régné 29, Rue de Bourg – 1003 Lausanne
Tél. 021 320 73 56 – Fax 021 320 90 96 – www.alcazar-montreux.ch

BAVARIA RESTAURANT

BRASSERIE

Ses spécialités de saison
 Mets de brasserie - Cuisine soignée
 Spécialités de bières allemandes
ANDECHS en pression

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 45

A côté de la Tour d'Ivoire
 Fermeture: lundi


Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,
 dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose
 une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82


HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
 RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»
**Les Poissons du lac
 et d'ailleurs**

Famille TURRIAN
 Grand-Rue 48 - 1844 VILLENEUVE (VD)
 Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
 Fermeture: mardi et mercredi
 www.delaigle.ch

RESTAURANT PIZZERIA
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes


RIALTO Fermé le lundi

Côte de bœuf à la braise
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise
 Gambas

Grillades au feu de bois
 Pizzas au choix à l'emporter

Chez Ricardo et Albina
 Av. Mayor-Vautier 2 1815 Clarens-Montreux
 Tél. 021 964 32 02 Natel 079 601 98 86

tralala hotel


 m o n t r e u x

Rue du Temple 2
 1820 Montreux
 Switzerland

reservation@tralalahotel.com
 +41 (0) 21 - 963 49 73
 www.tralalahotel.ch

“Unique !
 Hôtel de charme & atmosphère musicale.”


 BAR • MUSIC • FOOD

Ouvert 7/7

Rue du Marché 23
 1820 Montreux
 Tél. 021 963 90 00
 Site: opuscafe.ch

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT




Cuisine traditionnelle
 au gré des saisons
Spécialités de poissons

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
 Tél. 021 921 20 50
 www.cafeduport.ch


Café Du Torrent

Spécialités de fromages
 mets du terroir
 (fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier
 Sacre-du-Printemps 21
 CH-1815 Tavel/Clarens
 Tél 021/964 77 66

Café-Restaurant

du Basset
 (En face du Port de Clarens)

Spécialités au gré des saisons
 Toujours nos fameux filets de perches
 Assiette du jour

Sentier des Borgognes 2A
 CLARENS: 021 964 82 44
 Fermé dimanche et lundi


Panino
 DESSERT

Pâtisserie
 Confiserie
 Tea-Room
 Boulangerie
 Pain cuit
 au feu de bois

MONTREUX - Av. des Alpes 42
 Tél. 021 963 60 40 - Fax 021 963 60 47
 info@panino-dessert.ch
 www.panino-dessert.ch

AUSSI À VEVEY
 Av. Général-Guisan 41
 Tél. 021 922 44 77


*Faire plaisir
 est un plaisir*

MOSCAVINS

MONTREUX
 Av. du Casino 29
 Tél. 021 963 63 68
 www.moscavins.ch

10.3. interpellation de M. Christian Bécherraz sur les terrains de sports de Rennaz

M. Christian Bécherraz donne lecture de sa première interpellation:

«J'ai appris que la population de Rennaz a été informée dans une réunion au mois de septembre que les travaux de l'hôpital régional débuteraient en fin d'année 2011 ou début 2012.

Le Conseil communal ayant refusé le préavis présenté par la Municipalité pour des terrains de

sport à Villeneuve, je m'interroge sur la situation prévalant aujourd'hui:

C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. Cette information est-elle exacte?
2. Où en est l'étude pour l'installation de nouveaux terrains de sport?
3. Quel est l'endroit prévu pour l'emplacement de ces terrains?

4. Le Conseil communal sera-t-il saisi d'un préavis avant la fin de cette législature?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.»

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, rappelle que ces travaux ne sont pas de la compétence de la Municipalité. D'après les dernières informations, il s'agirait plutôt du début 2013 que lesdits travaux pourraient commencer.

L'étude en est au stade de réflexion dans le cadre du service des domaines et bâtiments. L'intention

Gastronomie



Grand parking gratuit, 5 heures !

**CAFE RESTAURANT
PISCINE DE
LA MALADAIRE**

021 964 67 31

Assiette du jour

Mets à la carte

Tartare

Grand choix de salades



Anniversaires, Apéritifs, Buffets, Banquet, Traiteur,

Fermé le lundi

AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING

+ 2'500 PRODUITS DIFFÉRENTS
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits

+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER

OUVERT AU PUBLIC

lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30

sa 09h00 - 16h00

Z.I. La Veyre • 1806 St-Légier s/Nevey

021 926 85 04 • www.amstein.ch

WITTEKOP
Bière blanche - Weissbier
4000 cl

CHIMAY
Pères Trappistes

Duvel



HOTEL
de Chailly

Nouvelle direction
(Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)

Cuisine du terroir avec produit frais de saison.
A midi, pour nos clients pressés,
3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais).
Excellent rapport prix-qualité.

Hôtel de Chailly Sàrl
Françoise et Fabio Piazza
1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 21 51 Fax 021 964 11 83
Email hoteldechailly@bluewin.ch
site www.hoteldechailly-montreux.ch

RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes

LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
Chez Sabine et Annibale



Dégustation de pâtes fraîches
Nos grillades
Grillades de poissons
Spaghetti aux fruits de mer
Moules marinières

JEUDI-VENDREDI-SAMEDI:
Spécialités de poissons

Dorades en papillotes

PIZZA AU FOUR à BOIS
(AUSSI à L'EMPORTER)

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

Artisans

cad'or JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10
CH-1820 Montreux
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145
Fax 021 96 53 146
www.cad-or.com
info@cad-or.com



ARRELAGES RIVIERA SA

Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch

D.D. Café LAVAZZA ESPRESSO POINT

VOUS BUVEZ
3 CAFÉS
PAR JOUR ?



D.D. Café vous prête

Gratuitement cette
machine à café

D'Angelo Distribution Café Sàrl
Rue Aimé-Steinlen 5
1800 Vevey
tél. 021 921 33 21



Renseignez-vous !

J

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

F

asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

TechLine A Clarens Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

*** 021 964 83 07 ***

Votre informatique vous fait
tourner la tête ? Contactez-nous !

- *Installation*
- *Vente matériel*
- *Dépannage*

dk DUMAS-KESSLER SA

- **Installation**
- **Transformation**
- **Entretien**
- **Dépannage**

MONTREUX-VEVEY
Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85
E-mail : info@dumas-kessler.ch



VITRERIE M. PAGÈS SÀRL 24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. «La Foge»
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE

Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



La mode au pluriel

Av. du Casino 55 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com

TECHNI PEINTURE.com

Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66

Garages

NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires



Nicola Iamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

Millass MITSUBISHI

Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Votre concessionnaire
sur la Riviera

Génial à tout point de vue.



En ville c'est facile avec mon
KYMCO Like 125 4T
dès 3'290.- avec Top-Case



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE

Rue de l'Eglise-Catholique 7
1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

de M. Delaporte est de présenter prochainement à la Municipalité diverses variantes d'implantation.

Un préavis sera déposé dès que possible mais il est encore trop tôt pour dire quand.

M. Jacques Delaporte considère avoir ainsi répondu à cette interpellation.

10.4. interpellation de M. Christian Bécherraz sur le NED, suites

M. Christian Bécherraz donne lecture de sa seconde interpellation:

«La lecture de l'article sur le NED dans le Regional de la semaine dernière me laisse perplexe.

A la question: quand la réouverture du NED est-elle prévue, M. le Municipal Wehrli a répondu qu'il n'y a pas de réouverture prévue, mais qu'il a posé un ultimatum afin que début novembre, il y ait une séance claire et nette.

Or dans le journal, M. Jacques Lauber, président de l'association, affirme qu'aucun ultimatum n'a été posé à l'encontre du NED.

Alors qui croire?

Je vous demande par conséquent, de me répondre par écrit avec preuve à l'appui sur les différentes démarches que la Municipalité a entreprises pour la réouverture du NED.»

M. Laurent Wehrli, Conseiller municipal, informe qu'une assemblée s'est tenue au NED vendredi 29 octobre. Cette séance a duré un peu plus de deux heures. Malheureusement, même si elle avait

été convoquée conformément aux statuts du NED soit par le comité, M. Lauber n'était pas présent.

Compte tenu que les comptes 2009 comportaient un certain nombre de questions qui n'ont pas pu être résolues, deux nouvelles séances ont été fixées en présence de M. Lauber. Cela donne à espérer que l'assemblée pourra encore être tenue en novembre afin que l'association vote ses comptes, donne décharge et élise son comité.

A part cela, M. Wehrli maintient qu'il y aura une activité culturelle au NED, organisée par ce dernier, avant la fin de l'année. Les personnes présentes lors de l'assemblée se sont réjouies de pouvoir y réfléchir et ainsi trouver des solutions de dont M. Wehrli se réjouit également.

M. Bécherraz remercie M. Wehrli pour sa sincérité et ses propos tout en se réjouissant d'entendre un bon communiqué lors de notre prochaine séance.

10.5. interpellation de Mme Sabine Leyvraz pour une information de qualité aux citoyennes et citoyens jouissant du droit de vote au plan communal

Mme Sabine Leyvraz donne lecture de son interpellation:

«Les élections communales générales approchent et, avec elles, leur lot d'incertitudes quant au bon exercice des droits politiques:

- comment voter pour que mon avis ne soit pas annulé?
- qu'est-ce qui est autorisé et qu'est-ce qui ne l'est pas?

Ces questions ne sont pas rares et ne se posent pas seulement pour les étrangers remplissant les conditions posées par la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) mais aussi, malheureusement, pour des citoyennes et citoyens suisses.

Pour faire bref, les procédures et techniques de vote, quel que soit la couleur du bulletin choisi, posent problème à de nombreuses personnes jouissant pourtant de leurs droits civiques au plan communal. Beaucoup ne votent pas ou plus, par lassitude. La procédure de choix leur paraissant trop complexe, ils n'ont plus envie de faire un effort de compréhension et préfèrent abandonner leurs droits.

Et je ne parle même pas de celles et ceux dont la confiance en leurs autorités s'est tellement érodée qu'elle les pousse au rejet massif de tout ce qui touche à la politique, même si les objets de votation les concernent de près.

Ces jours-ci, avec l'approche de l'élection complémentaire à la Municipalité, les questions de la population se font plus pressantes. En dehors du choix à effectuer, c'est le «comment faire» qui revient souvent sur le tapis, et souvent pour les étrangers dont la possibilité de vote n'est pas fréquente.

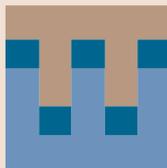
Mon interpellation n'a pas pour objectif de détailler les causes qui aboutissent à ce malheureux constat. Disparition des cours d'éducation civique pendant quelques années, manque de visibilité du débat politique, qu'importe! Ce qui est important maintenant, c'est que l'on réfléchisse aux possibilités de remédier un tant soit peu au problème.

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



ébénisterie agencement menuiserie



Le législatif et l'exécutif sont directement concernés, je pose donc les questions suivantes à la Municipalité:

- Quelle(s) information(s), purement destinée aux Montreusiens, la Municipalité a-t-elle prévu pour les élections communales de l'année prochaine?
- Quels seront les canaux d'information utilisés pour renseigner la population?
- Dans quelle mesure la Municipalité envisage-t-elle d'impliquer le Conseil communal (ou les partis)?
- Quel est le rôle que la Municipalité a choisi de faire jouer à la Commission pour l'intégration, qui n'existait pas en 2006?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

M. Pierre Salvi, Syndic, informe qu'une réponse exhaustive écrite sera rédigée pour la prochaine séance.

10.6. interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet de la criminalité aux abords de la gare de Montreux

M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:

«Notre Conseil s'est vu adresser plusieurs courriers de citoyens s'inquiétant de l'insécurité dans le quartier de la gare de Montreux, principalement pour des problèmes d'incivilités. Par ailleurs, depuis décembre 2009, la presse relate régulièrement des cas d'agression dans ce quartier, ce qui est déjà bien plus grave.

La dernière en date a été relatée le 19 août dernier par le quotidien Le Matin. Bref, le quartier de la gare de Montreux est régulièrement le théâtre d'agressions ou de bagarres, et très régulièrement d'incivilités.

Certes une gare draine-t-elle du monde et le lot de nuisances qui l'accompagne. Mais est-ce suffisant pour expliquer ce phénomène ? Peut-être la fermeture du poste de police à proximité y est-elle aussi pour quelque chose. Je ne sais pas. Mais ce qui est sûr, c'est que les citoyens montreusiens ne se sentent plus en sécurité dans le quartier de la gare. Et nous ne pouvons nous permettre de laisser la gare ainsi que ses environs devenir un lieu que les honnêtes gens ont peur de fréquenter.

Cette problématique relevant de la compétence de Sécurité Riviera, j'ai déposé auprès du conseil du même nom une interpellation portant notamment sur le nombre de patrouilles affectées au quartier de la gare et leur mode de déplacement, sur les mesures qui peuvent être prises pour lutter contre le phénomène décrit ci-dessus ainsi que sur une éventuelle corrélation entre la fermeture du poste de police de la villa

Mounsey et une augmentation de la criminalité dans le secteur de la gare de Montreux.

Aujourd'hui, l'idée est de connaître la position de la Municipalité à ce sujet. C'est pourquoi je pose les questions suivantes.

1. Quelle est la position de la Municipalité au sujet de la criminalité aux abords de la gare de Montreux? S'agit-il d'un réel problème qui la préoccupe ou s'agit-il d'une exagération?
2. Dans quelle mesure la Municipalité serait-elle favorable à l'augmentation du nombre des patrouilles à pied autour de la gare?
3. Dans quelle mesure la Municipalité soutiendrait-elle la réouverture d'un petit poste de police dans le quartier de la gare (pas forcément à la villa Mounsey)?
4. Dans quelle mesure la Municipalité serait-elle favorable à l'introduction de «parrains de gare» à Montreux et/ou Clarens?
5. Dans quelle mesure la Municipalité serait-elle favorable à l'installation de caméras de vidéosurveillance dans ce quartier ?
6. Dans quelle mesure la Municipalité serait-elle prête à soutenir l'une des mesures décrites ci-dessus auprès de Sécurité Riviera par le biais de son représentant au CoDir?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.»

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, précise qu'une réponse écrite sera rédigée pour une prochaine séance.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Parole est à qui veut la prendre.

M. Grégoire Furrer tient à féliciter la Municipalité, M. le Syndic en tête, pour la merveilleuse organisation du 13ème sommet de la Francophonie. Il se permet un remerciement particulier à M. Laurent Wehri, Conseiller municipal, qui a porté le village de la francophonie. Tout le savoir-faire montreusien a été mis en valeur.

Grand merci!

Applaudissements de l'assemblée.

M. Domenico Silleri intervient concernant la communication relative à la largeur du trottoir devant le No 31 de l'avenue de Belmont en réponse à la résolution invitant la Municipalité à tout mettre en œuvre pour que l'entier de l'espace public soit rétabli à cet endroit.

Néanmoins, il semble à M. Silleri que la réponse municipale n'atteint pas l'objectif fixé par la résolution.

Etant entendu que les propriétaires maintiennent leur avantage en ne respectant pas la servitude de passage public. Et M. Silleri constate que malgré sa promesse, un seul propriétaire accepte de raccourcir de quelques mètres une seule courette, et la Municipalité doit obligatoirement élargir le trottoir.

M. Silleri peut seulement dire que quelqu'un a profité de la situation et que 28 m2 de passage public ont été volés au citoyens de Montreux. Aujourd'hui ce sont des courettes et demain des vérandas.

Pour toutes ces raisons, M. Silleri demande une nouvelle fois au Conseil de soutenir sa résolution invitant la Municipalité à entreprendre une action civile envers le ou les propriétaires afin que la servitude de passage public devant le bâtiment No 31 de l'avenue de Belmont pour les piétons soit appliquée et respectée.

M. Alexandre Staeger profite de l'intervention de M. Silleri pour s'exprimer sur l'avis de droit figurant dans cette communication municipale. Très honnêtement, il espère que cet avis n'a pas coûté trop cher car sa qualité formelle laisse véritablement à désirer.

M. Christian Neukomm, Conseiller municipal, ne tient pas à refaire le débat. Il se propose de donner les coordonnées du conseiller juridique à M. Staeger en fin de séance afin qu'il échange avec lui pour obtenir quelques éclaircissements.

M. Caleb Walther rappelle qu'il n'est pas possible de déposer une résolution concernant une communication de la Municipalité. Il faudrait peut-être passer par voie d'interpellation lors de la prochaine séance. Néanmoins la Municipalité a apporté des éléments convaincants.

M. le Président confirme que cette résolution est effectivement irrecevable.

Mme Jacqueline Pellet tient à faire une petite réflexion. Elle rappelle le titre de l'interpellation de M. Staeger au sujet de l'incivilité et de la criminalité aux abords de la gare de Montreux. Elle constate que dans cette affaire, il s'agit aussi d'une incivilité, celle-ci est en col blanc et qu'elle procède aussi d'une augmentation de l'insécurité si l'on ne respecte pas le droit. Mme Pellet le regrette.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président lève la séance à 22 h. 35.

Extraits des procès-verbaux des séances du 6 octobre et 3 novembre 2010.

Les versions complètes des procès-verbaux peuvent être obtenues au greffe municipal.

GENDRE & EMONET
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27
www.gendre-emonet.ch

Jean Meyer SA 021 964 35 13
021 624 72 40

ferblanterie - couverture - étanchéité - solaire

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

Prime de CHF 1'500.-*

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 462 462

**gaz
naturel**



biogaz



*valable sur nos réseaux

www.vehiculeagaz.ch
www.holdigaz.ch / www.cosvegaz.ch

GLISSE aux Rochers-de-Naye

Carte journalière

Adulte CHF 33.- Enfant CHF 17.-

dès Montreux

www.goldenpass.ch

(0900 245 245 (CHF 1.- min du réseau fixe))

goldenpass





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnément



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM